



15. 5. 524

Le Voyage en Italie

LA
V É N É T I E
EN 1864

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}
77 BOULEVARD SAINT-GERMAIN 77

Armingand

Jean Jacques Mare

Parigi 4, col. 195

15.0.5.524.

LA VÉNÉTIE EN 1864

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFERT, 5.

LA
V É N É T I E

EN 1864



PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^e
77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77



LA VÉNÉTIE

EN 1864

**L'influence morale de la France est allée, en 1859, plus loin
que ses armes.**

Quand Venise attendait, avec le frémissement de l'enthousiasme, la flotte libératrice de la France, dont les voiles se déployaient depuis plusieurs semaines à sa vue, et que au lieu de voir entrer avec elle l'indépendance, elle apprenait la conclusion du traité qui la laissait sous la domination autrichienne, elle eut à ressentir un véritable désespoir, elle se dit qu'une si vive attente n'avait produit pour elle que la déception.

Mais le temps a montré que la guerre de 1859 n'a pas été stérile même pour la Vénétie, et que l'influence morale de la France a été plus loin que ses armes. Ce n'est pas en vain que l'appel de Napoléon III a retenti jusqu'à l'Adriatique. Le traité de Villafranca, inspiré par les conseils d'une politique aussi profonde que prudente, a maintenu l'Autriche dans la possession de la Vénétie, mais il n'a pu l'y établir dans l'exercice d'une autorité régulière. La proclamation de Milan, la constitution du royaume d'Italie, l'ont frappée de déchéance. Elle occupe Venise, mais elle est impuissante à la gouverner.

**Le gouvernement autrichien tombé depuis cette époque
à l'état de gouvernement provisoire en Vénétie.**

La force d'une opinion unanime, soutenue par des espérances qu'on n'a point éveillées en vain, a produit, sans qu'il y eût changement de régime, une véritable révolution. Il est vrai que le germe en était déposé dès l'origine dans les sentiments de profonde antipathie que les Vénitiens ont toujours eue pour la domination étrangère. Mais si en aucun temps ils n'ont aimé le *Tedesco*, si après leur glorieuse défaite de 1848 ils le détestèrent, depuis 1859 ils refusent de reconnai-

tre le gouvernement autrichien, même en le discutant, ils ont cessé de croire à sa durée; celui-ci, descendu, après un demi-siècle d'existence, au simple rang de gouvernement provisoire, a cessé d'y croire lui-même. En lutte avec une puissance purement morale et inerte, qu'il trouve partout sans pouvoir l'atteindre nulle part, la main sur la garde d'une épée dont il ne peut frapper personne, surpris, dérouté, il hésite entre les traditions d'un despotisme militaire, à l'efficacité duquel il ne peut plus croire, et les essais d'une légalité, qu'il est impuissant à respecter lui-même; et le succès lui est également refusé, soit qu'il persévère dans l'un, soit qu'il veuille s'engager dans l'autre. Malgré sa force matérielle, il finit par céder à une sorte de découragement qui l'aigrit encore; il renonce à rien fonder dans un pays qui le repousse unanimement. Il semble qu'ayant lui-même le pressentiment d'une fin prochaine, il veuille fatiguer jusqu'à l'épuisement une terre dont il n'a plus que l'usufruit, et que sa tâche unique soit d'exploiter la Vénétie en attendant qu'il l'abandonne.

Un auguste homme d'État a écrit ces belles paroles :
« Marchez à la tête des idées de votre temps, elles vous portent et vous soutiennent; marchez à leur suite, elles vous entraînent; marchez contre elles, elles vous renversent. »

**La puissance des idées, d'après Napoléon III, est prouvée
avec éclat par la Vénétie.**

Elles vous renversent un peu plus tôt, un peu plus tard, selon l'appui qu'elles trouvent plus ou moins vite dans les circonstances. Mais, en attendant qu'elles vous portent le coup fatal, elles consomment lentement vos forces; avant de vous tuer, elles vous paralysent. Cette longue impuissance réservée aux gouvernements qui ont contre eux une opinion désarmée, mais inflexible, fait ressortir, plus encore que le moment de leur chute, la force irrésistible des idées. La Vénétie depuis 1859 offre de ce phénomène politique un exemple peut-être unique dans l'histoire.

L'OPINION PUBLIQUE



L'OPINION PUBLIQUE

Scission entre les Allemands et les Vénitiens. — La langue

La scission entre les Allemands et les Italiens dans les provinces vénitiennes est profonde : c'est un abîme. La sympathie de caractère n'a jamais pu s'établir entre les deux peuples, malgré les qualités sociales des Allemands. La langue élève une autre barrière que les Italiens maintiennent avec une sorte de jalousie. Les Allemands parlent volontiers l'italien,

et les fonctionnaires qui arrivent de Vienne l'apprennent vite, en hommes qui appartiennent à l'empire et à l'administration les plus polyglottes de l'univers. Mais les Vénitiens ne parlent pas l'allemand, et surtout ne veulent pas apprendre celui de l'Autriche. Après ce charmant dialecte national et la langue italienne, le français est le plus répandu ; il est en Vénétie beaucoup plus populaire qu'une langue qui devrait cependant trouver dans le grand nombre de soldats, d'employés, d'hommes d'affaires ou de voyageurs venus de Vienne, des milliers d'instituteurs pratiques.

Les relations sociales. — Deux sociétés en Vénétie.

Toute relation sociale entre les familles du pays et les membres du gouvernement à un degré quelconque, est évitée de tous sous peine de soulever une désapprobation générale, qui, depuis 1859, entraînerait une sorte de mise hors la loi. Les réceptions du lieutenant général du royaume lombard-vénitien ne comptent pas beaucoup plus de Vénitiens que de Lombards. Ceux qui s'y rendent pour une raison ou pour une autre se comptent facilement ; ils sont ensuite trop mal vus pour être nombreux. Les rapports sont

même fort rares entre les Vénitiens et les Allemands qui n'ont aucune attache officielle, et deux peuples grands par l'intelligence renoncent à se connaître et à s'estimer, quoiqu'ils vivent dans la même enceinte. Ce n'est pas la morgue des dominateurs qui en est la cause : le bon vouloir allemand vient se briser devant une froideur aussi convenable qu'elle est inflexible. En un mot, il y a en Vénétie deux sociétés entièrement distinctes, qui ne se mêlent jamais, qui évitent en général de se rencontrer sous un pavillon neutre, et entre lesquelles l'étranger est presque toujours obligé de choisir.

Les mariages.

Que dire des unions de familles ? Malgré toutes les vertus conjugales des Allemands, les mariages entre Allemands et Vénitiennes sont extrêmement rares, les autres entre Vénitiens et Allemandes presque inouïs. Le prestige militaire, qui, dans tous les pays, est si puissant auprès des femmes, ne peut rien ici pour les rapprocher de ceux que leurs sentiments patriotiques repoussent. Au commencement de 1862, une jeune fille noble de Frioul épousa un docteur allemand : la capitale de la province et la ville natale de

la mariée témoignèrent le désappointement et la douleur que leur causaient ces *infauste nozze*. Enfin le sentiment national est si fort qu'il commande même à l'amour.

Le deuil public de l'indépendance. — La place Saint-Marc.

La profonde division que marquent les habitudes sociales et les mœurs privées se manifeste avec une grande force en public. Depuis 1859, Venise et avec elle toutes les provinces portent résolument le deuil de leur indépendance. Après tant d'espérances déçues, il n'était plus possible de revenir à la joie et au plaisir, il fallait montrer devant l'étranger une douleur imposante attestant à l'Autriche, dans toutes les villes de la Vénétie, et pour ainsi dire à toutes les heures du jour, que sa présence était pour le pays une calamité publique, et pour chacun un malheur individuel. Si l'on veut comprendre l'importance du changement qui s'est opéré dans l'aspect de Venise depuis quatre ans ; il faut se représenter la gaieté unique de cette ville entre toutes les capitales italiennes ; il faut considérer que les divertissements ont en Italie un caractère public qu'ils n'ont pas en France, et que le carnaval est, surtout à Venise, une institution nationale. Tandis

que les palais du Grand Canal s'interdisent leurs brillantes fêtes d'autrefois, les promenades deviennent relativement désertes. La place Saint-Marc, le forum de la république vénitienne, le centre de la vie commune à Venise, reste, aux heures où la foule s'y pressait jadis, entièrement vide de Vénitiens. Pendant que les soldats autrichiens exécutent, en vue de la façade et du clocher de Saint-Marc, sous une voûte azurée, dans le plus magnifique salon découvert qui soit au monde, une ravissante musique qui dans tout pays attirerait les plus indifférents, ce peuple, peut-être le plus musicien de tous, abandonne sa place chérie, son forum antique, et jusqu'à son temple, pour ne pas entendre les accords harmonieux mais maudits de l'étranger.

Le carnaval de Venise. — Les théâtres. — Le suicide.

Le carnaval de Venise, si justement célèbre dans le monde entier, n'est plus qu'un souvenir. L'année 1859 a eu la dernière illumination de la place Saint-Marc, les derniers bals et le dernier opéra; elle a emporté, jusqu'au jour de la délivrance, les rires, les intrigues sans nombre, les mille folies du carnaval; elle a fait disparaître la foule des masques qui inon-

daient autrefois Saint-Marc, et qui venaient porter, avec le mystère, la joie la plus vive dans les loges toujours ouvertes de la Fenice. Depuis cette époque, les principaux théâtres sont fermés, et, malgré tous les efforts du gouvernement, il a été impossible de les rouvrir. Si les modestes *marionnettes* ont pu faire encore l'amusement de la classe inférieure et des enfants, si les comédies de *Goldoni* ont obtenu faveur ce dernier hiver, c'est que, dans les unes comme dans les autres, toujours original, et toujours vivant, le dialecte vénitien protestait encore. Mais l'opéra, cette manifestation générale et brillante de la joie publique, n'existe plus depuis quatre ans. En avril 1865, les propriétaires de la Fenice furent convoqués en séance extraordinaire. Le représentant du gouvernement fit valoir devant eux les meilleures raisons pratiques, leur propre intérêt, comme celui de la ville. Cependant quarante voix contre sept décidèrent que le théâtre resterait fermé. Dernièrement l'offre d'une subvention municipale a de même échoué; et, cette année encore, la Fenice restera fermée. En 1864, on a produit sur un autre théâtre une artiste de premier ordre que Venise avait autrefois couverte d'applaudissements. Mais la Frezzolini n'a chanté que devant un auditoire d'officiers autrichiens ou d'étrangers. Aucun masque n'a paru et, dans la soirée du mardi

gras, la place Saint-Marc était déserte. Les Vénitiens disent que leur ville n'est plus que l'ombre d'elle-même. Les étrangers, qui cherchent le plaisir, s'en éloignent, et une grande source de la prospérité publique est tarie. Mais ce peuple préfère l'expression de sa douleur nationale à ses intérêts les plus pressants, et il y puise la force nécessaire pour persévérer dans une espèce de suicide.

Les protestations contre l'étranger. — Les pigeons de Saint-Marc. — Les bombes et les enfants.

Accord tacite de tous.

Le ridicule contre le gouvernement autrichien.

Les seuls divertissements que les habitants de la Vénétie se permettent consistent à couvrir les Autrichiens de confusion. Sous ce point de vue, l'ancien carnaval est remplacé par un nouveau. L'aimable gaieté italienne, chassée des plaisirs ordinaires par la consigne patriotique, se déploie dans les démonstrations contre l'étranger; elle invente ces protestations spirituelles, qui témoignent sans cesse des sentiments du pays, sans faire répandre un sang précieux, comme le feraient des mouvements stériles et insensés. Un jour ce sont les pigeons de Saint-Marc qui, à l'heure

où les officiers autrichiens faisaient cercle autour de la musique, déploient à leurs yeux étonnés des milliers d'ailes tricolores. Les fidèles oiseaux de Saint-Marc, que le sénat vénitien faisait nourrir aux frais de la république, s'étaient tous laissés peindre aux couleurs nationales. Les officiers autrichiens, indignés, tiraient leur sabre, et poursuivaient l'insaisissable ennemi qui défiait leur colère. A Vérone, le 1^{er} janvier 1864, la garnison autrichienne trouve à son réveil les aigles impériales arrachées dans toute la ville et remplacées par les armes de l'Italie. Les habitants, impassibles, d'un sérieux à faire peur, les regardent rétablir lentement et à grand'peine les armes de leur empereur. Quand arrive un autre jour de fête, les agents de police, éveillés par l'événement, ont tous la tête haute, le regard élevé pour protéger de leur attention la plus vigilante les aigles sacrées. Mais, pendant qu'ils regardent en haut, ils sentent éclater sous leurs pieds des bombes en général inoffensives, mais fort mal venues. Qui a fait le coup ? Ils savent tout, ils épient tout, ils ont observé tout le monde ; quelquefois la place est déserte. Oui, mais ils n'ont pas pris garde à une femme, à une petite fille, à un enfant du plus bas âge qui passait par là. Et puis l'accord est si grand dans une ville dont tous les habitants s'entendent sans se parler, qu'il déroute l'in-

telligence et les efforts d'une police qui est pourtant la plus remarquable du monde. Que dire d'un pays où les femmes sont les plus actives à combattre le gouvernement, où l'enfant, qui ne peut pas encore savoir lire, sait déjà conspirer sans se faire prendre, où tous enfin, attendant l'heure opportune pour porter à l'ennemi des coups plus sérieux, s'entendent si bien à le tuer par le ridicule ? Cette mort-là en Italie est presque aussi grave qu'en France.

Les fêtes autrichiennes et italiennes en Vénétie. — Magenta et Solferino plus célébrées en Autriche qu'en France.

Il n'est pas de fête autrichienne qui puisse obtenir de la population la plus légère marque de participation, ni même passer sans quelque protestation modérée, mais toujours caractéristique ; il n'en est pas d'italienne qui ne soit célébrée avec une religieuse exactitude. Les Français qui regrettent de ne pas voir fêter à Paris les anniversaires de Magenta et de Solferino, n'ont qu'à se rendre en Vénétie, et ils verront que, si les victoires françaises, devenues trop nombreuses, ne sont pas célébrées en France, elles le sont au moins en Autriche. La fête de Victor-Emmanuel, de Garibaldi, de Cavour, de Manin, le Statut italien, en

un mot, tout ce qu'on honore à Turin et dans le reste de l'Italie, est honoré à Venise. La frontière du Mincio, gardée par une armée formidable, ne peut rien contre les idées qui la passent et qui la repassent dans tous les mois de l'année, à toutes les heures du jour.

**Sa Majesté l'Empereur et Roi n'est à Venise ni roi
ni empereur.**

Indifférente aux nouvelles qui lui arrivent de Vienne, l'opinion s'intéresse à tout ce qui vient de Turin ou de Paris. Dans ce pays singulier, on entend parler d'un souverain étranger comme du souverain régnant, et du souverain régnant comme d'un souverain étranger. Il y a officiellement à Venise un empereur et un roi en une même personne. Mais, quand vous entendez dire : le *roi*, est-ce du roi de Lombardo-Vénétie qu'on veut parler? Non, c'est du roi d'Italie; l'*empereur*, est-ce de l'empereur d'Autriche? Pas davantage, il s'agit de l'Empereur des Français. La gazette officielle elle-même, commettant plusieurs fois la même inadvertance caractéristique, dans des dépêches datées de Vienne, n'a pas donné à Napoléon III d'autre nom que celui que tout le monde lui donne à Venise, au préjudice de François-Joseph. Regardez les

signes extérieurs, drapeaux, armes, vous verrez que vous êtes en Autriche; mais écoutez pendant quelques minutes penser les habitants, vous croirez être en Italie, et vous y serez en effet?

L'émigration vénitienne.

Les Vénitiens ne se bornent pas à reconnaître le royaume d'Italie par leurs manifestations de tout genre et leurs moindres paroles, ils lui envoient leur argent dans toutes les circonstances qui intéressent la nation italienne. Ils lui donnent, en quelque sorte, la dime de leur population et de leur jeunesse, et, ne pouvant quitter en masse leur pays, ils envoient de l'autre côté du Mincio ceux qui sont possédés du désir de servir plus activement le roi national. L'émigration enlève à l'Autriche les hommes les plus énergiques, et forme sur l'autre rive du Mincio une *Vénétie du dehors* qui grandit tous les jours. L'émigration était avant 1848 une exception, elle est devenue, après la première guerre de l'indépendance, une habitude. Depuis 1859, c'est un courant normal et régulier. On l'estime aujourd'hui à plus de cinquante mille individus. Autrefois on pouvait encore combattre le mal quand il s'agissait d'hommes mûrs, ou même de

jeunes gens qui atteignaient l'âge d'homme. Mais comment retenir des enfants de seize ans, qui allaient, en compagnie de leur père, faire un voyage inoffensif à Milan, et de là couraient rejoindre jusqu'en Sicile le drapeau de l'unité italienne? Que faire, aujourd'hui même en pleine paix, contre des enfants qui savent dès l'âge le plus tendre se rendre prêts à désertre le drapeau de l'étranger¹?

Activité des émigrés.

L'émigration vénitienne a donné hors de Venise des preuves éclatantes de l'activité politique, intellectuelle, militaire, dont elle est capable. Plusieurs de ses membres, Martinengo, Giustiniani, Cavaletto, Meneghini, Passini et Paleocopa siègent au parlement italien; un d'eux, M. Tecchio, a présidé la Chambre des députés. Ils ont donné leur contingent militaire (quatorze mille hommes) et administratif au nouveau royaume. Les officiers (au nombre de sept cents) ont mérité des chefs de l'armée italienne le glorieux témoignage d'avoir, dans le plus grand nombre des cas, dépassé leurs frères

¹ Certaines parties du Veneto ont offert à Victor-Emmanuel la contribution militaire de 12 pour 100 sur la population totale.

d'armes en activité et en dévouement. On les a vus, en 1859 et en 1860, marquer noblement leur place à côté des plus vaillants soldats de l'indépendance, et le fils des Granedigo est mort à Solferino. Ceux qui occupent des positions administratives ou politiques ont montré une curiosité remarquable pour tout ce qui touche aux questions les plus pratiques et les plus délicates de notre temps.

Lien politique. — Le comité vénitien. — Le véritable chef de la conspiration en Vénétie.

L'émigration établit de nouveaux liens entre la Vénétie et le royaume d'Italie. Un comité central vénitien est établi à Turin, et présente ce phénomène, qui n'est pas unique à notre époque, d'un gouvernement désarmé et absent plus obéi que le gouvernement établi dans le pays même, et appuyé sur de grandes forces militaires. Mais son autorité morale est précisément la raison qui le dispense de trop gouverner. Si le comité de Turin fournit à l'opposition nationale de la Vénétie une direction éclairée en temps utile, l'accord tacite qui règne entre Vénitiens dans toutes les provinces permet de se passer de lui. Les comités spéciaux de chaque province existent, pour ainsi dire, d'eux-

mêmes et sans qu'il faille un effort pour les constituer. Ils ne sont, comme le comité central, que les représentants de l'opinion. On a parlé de l'ingérance étrangère dans les affaires de la Vénétie, de la pression partie de Turin, mais on a pris l'effet pour la cause. Les comités sont nés de la situation ; ce ne sont pas eux qui l'ont créée. Leur action est d'ailleurs purement morale et modérée. La plus grande occupation du comité central est de faire connaître à l'Italie, à l'Europe, la véritable situation du pays ; il l'étudie avec conscience, et ses arguments, fondés sur des faits et sur des chiffres, montrent que la lutte n'enlève à ses membres ni le calme, ni la précision du publiciste. Il y a sans doute des conspirateurs qui rendent à l'Autriche le gouvernement impossible ; mais il ne faut pas croire qu'ils soient à Turin. Toute la Vénétie conspire, sans qu'on puisse frapper personne ; dans une conspiration qui est purement morale, et qui reste, en quelque sorte, impersonnelle. Si l'on veut à toute force lui trouver un chef, il faut prendre celui qui, par la proclamation de Milan et le maintien du principe de non-intervention, a mis le gouvernement autrichien dans l'impossibilité de se faire reconnaître en Vénétie, celui qui ne peut faire, dans le discours du 5 novembre 1863, la plus lointaine allusion à l'état de ces provinces sans que tout le monde n'y lise l'arrêt

de mort de l'Autriche. Les Autrichiens, en général fort clairvoyants, le savent mieux que personne, et leur implacable haine rend à César ce qui appartient à César. L'Italie, à son tour, ne cessera de lui payer sa dette de reconnaissance.

Lien moral entre les familles.

Le lien moral établi par l'émigration entre Venise et Turin se resserre tous les jours. Il est peu de familles vénitiennes qui n'aient, au delà du Mincio, un parent ou un ami. Beaucoup y ont ce qui leur est le plus cher au monde. Ce fils qu'une mère n'a pu retenir, ce frère qu'une sœur regrette amèrement, servent dans l'armée d'Italie. On a pleuré en les voyant partir; mais, lors même qu'on a voulu les arrêter, on les admirait, et toute la famille en est fière. Leur dévouement fortifie encore chez ceux qui les aiment les idées qu'ils vont soutenir, et plus d'une femme sent croître son enthousiasme pour la cause italienne en raison de la tendresse qu'elle porte à quelqu'un de ses défenseurs. D'autres n'ont plus de parents en Italie, car ils les ont perdus; mais la mort est un lien plus puissant encore. Comment ce roi d'Italie, pour lequel un fils a voulu mourir, ne serait-il pas celui de la

mère? Toute la force des sentiments les plus tendres se reporte sur la cause qu'il a consacrée de son martyre, et toute celle de la douleur retombe en malédictions sur l'Autriche, qui voit s'élever contre elle jusqu'à la religion du tombeau.

II

LE GOUVERNEMENT



LE GOUVERNEMENT

La question vénitienne est une question nationale.

En présence d'une coalition aussi redoutable d'idées et de sentiments, quelle ressource demeure-t-il au gouvernement autrichien? On l'a accusé d'aveuglement lorsqu'il a persévéré dans l'arbitraire; d'hypocrisie, quand il a fait mine de s'engager dans une voie constitutionnelle. Pour être juste envers lui, il faut se demander si sa plus grande faute, son unique faute,

celle dont toutes les autres dérivent fatalement, n'est pas d'occuper le pays, et si l'unique remède à la situation n'est pas d'en sortir. La question qui s'agit dans la Vénétie n'est pas une question de réforme administrative, ni de liberté politique, c'est une question de nationalité.

Le statut autrichien en Vénétie.

L'Autriche n'en a pas moins voulu tenter un essai de conciliation, soit qu'elle eût l'espérance de ramener le pays, soit qu'elle voulût seulement en imposer à l'Europe en cherchant à mettre les torts du côté de ses ennemis. Elle a pris au mot les publicistes étrangers qui la prêchaient depuis longtemps, sur l'efficacité du remède constitutionnel à guérir toutes les maladies politiques, même les plus différentes. L'article VI du statut du 26 février 1861 accordait à la Vénétie le droit d'envoyer au reichsrath vingt représentants. La Vénétie, traitée jusqu'alors en pays conquis, allait être représentée dans le parlement de l'empire. L'Europe fut surprise de cette conversion inattendue, et d'honnêtes publicistes ne craignirent pas d'écrire : La liberté comme en Autriche.

Convocation des communes de Vénétie.

Le 24 mars 1861, les communes de la Vénétie, ou, pour parler le langage officiel, du royaume lombard-vénitien, étaient convoquées par le lieutenant général. L'élection du premier degré, faite dans chaque commune, soit par les conseils municipaux (consigli), soit directement par l'assemblée des propriétaires électeurs (convocati), qui nommaient pour chaque commune un nombre de candidats égal à celui des députés que la province avait droit d'envoyer au reichsrath, subissait une sorte d'élaboration progressive et aristocratique dans les mains des représentations provinciales, qui formaient une liste en triple des candidats de la province, et dans celles de la congrégation centrale, qui en tirait les vingt députés du royaume au conseil de l'empire.

**Efforts du gouvernement pour attirer les électeurs
aux assemblées.**

La lieutenance n'épargna pas les efforts pour amener les habitants à faire usage de leurs droits : une

partie du clergé seconda le gouvernement, et les circulaires épiscopales adressées aux curés correspondaient à celles que le lieutenant général envoyait aux délégués provinciaux, les délégués provinciaux aux commissaires de district, ceux-ci aux députés des communes. Ils eurent soin d'attirer les électeurs aux assemblées électorales par l'appât d'une question d'intérêt local, en la mettant à l'ordre du jour de la séance où devait avoir également lieu l'élection politique.

**Résultats des élections au point de vue du nombre,
et de l'importance sociale des non-votants.**

Sur huit cent neuf communes, trois cent quatre-vingt-quinze conseils ou assemblées se réunirent, quatre cent quatorze restèrent déserts. Le refus eut pour lui, avec le nombre des communes, l'importance supérieure de celles qui l'adoptèrent. La capitale, les chefs-lieux de province, les villes, les grosses bourgades s'abstinrent. Les communes petites, ignorantes, plus accessibles aux influences, votèrent. Si l'on considère le cens des premières et celui des autres, toute comparaison devient impossible. Dans chaque commune, les votants sont une partie des employés, les

petits propriétaires, des fermiers, vivant dans des pays retirés, çà et là des magistrats municipaux, à qui d'ailleurs il arriva, ou de ne pas répondre à la première convocation, ou de se désister à la seconde.

Refus des congrégations provinciales et de la centrale.

En présence d'un pareil résultat, les congrégations provinciales, sept sur neuf, refusèrent de dresser les triples listes électorales, « attendu que le petit nombre des communes votantes ne permettait pas de voir dans le résultat des opérations l'expression du vote de la province. » La congrégation centrale déclara que, par suite du refus des congrégations provinciales, il n'y avait pas lieu à nommer les vingt députés au conseil de l'empire, et la majorité opinait pour reconnaître aux opérations électorales la signification évidente d'un refus de se faire représenter à Vienne.

Les vingt élus refusent.

La lieutenance générale, faisant bon visage à l'adversité, proclama vingt députés, ceux qui, sans avoir été

reconnus tels par la congrégation centrale, avaient été déclarés comme ayant obtenu le plus de voix. Mais une nouvelle déception l'attendait : *les vingt élus refusèrent.*

Perplexités de M. de Schmerling.

Depuis cette époque, M. de Schmerling se trouve vis-à-vis de la Vénétie, dans une position singulière : l'obligation résultant d'une promesse faite, autant que l'amour-propre légitime d'auteur, l'empêche de retirer officiellement le statut. Mais la certitude d'éprouver une humiliation nouvelle l'empêche d'offrir encore un présent qu'il verrait impitoyablement refusé. En janvier 1863, il est venu à Vérone demander aux délégués provinciaux leur opinion personnelle sur le succès d'une nouvelle tentative. Ils l'ont si peu encouragé que, depuis un an, la Vénétie n'obtient plus, dans les discours d'ouverture ou de clôture du Reichsrath, la plus légère allusion.

L'Autriche n'obtient pas du pays même d'être discutée.

Ainsi un gouvernement jusqu'alors absolu accorde de lui-même une représentation politique. La vieille

Autriche convie les Vénitiens à l'activité électorale ; elle cherche à tout prix des députés, elle s'estimerait heureuse de voir à Vienne vingt opposants de plus. Mais tous ses efforts sont impuissants à lui donner même des contradicteurs, et elle se voit refusée solennellement par un pays où elle règne depuis un demi-siècle jusqu'à la consolation d'être discutée.

**Libertés proclamées par le statut. — Excellence
des lois civiles.**

Le système constitutionnel entraînait d'autres tentatives que celle de faire élire vingt députés vénitiens au conseil de l'empire. Il substituait en principe la légalité au régime de l'arbitraire ; et l'Autriche, la main pleine de libertés, semblait l'ouvrir sur la Vénétie. C'est ainsi qu'on vit proclamer successivement la loi sur la liberté individuelle et sur la presse. Tout citoyen eut le droit, en cas d'arrestation, d'exiger qu'on le conduisit devant le juge dans les vingt-quatre heures. Tout citoyen eut le droit de fonder un journal politique, moyennant un cautionnement et une permission de Vienne, qui semblait moins un obstacle qu'une simple formalité. L'application de la loi sur la liberté des cultes fut subordonnée à l'accep-

tation du statut, mais le principe fut proclamé. Les lois civiles et criminelles étaient, depuis longtemps, dignes de ces nouvelles lois politiques. La législation en vigueur dans les provinces vénitiennes est une des meilleures qui existent. Le code de commerce, dû à Napoléon I^{er}, est le même que celui de la France. Le code pénal, de l'avis des hommes les plus compétents, est conforme aux vrais principes.

**Impossibilité où se trouve le gouvernement autrichien
de respecter la légalité qu'il proclame.
La terreur en Vénétie chez les gouvernants et les gouvernés.**

Mais il n'est pas plus possible à l'Autriche de respecter la légalité que de faire accepter du pays une représentation politique. Un gouvernement, qui en est réduit à toujours craindre pour son existence, aura peur de la loi comme de tout le reste. Effrayé du vide qu'il trouve autour de lui, et de la puissance insaisissable du sentiment national qui le paralyse; il s'exagère les symptômes du mal, parce qu'il ne peut, sans abdiquer, en admettre la véritable cause. Peut-être est-il sincère en refusant de croire à la spontanéité d'une opposition qui est, en effet, prodigieuse et qui étonne jusqu'à ses admirateurs. Peut-

être veut-il se dissimuler à lui-même un jugement qui le condamne à partir. Peut-être, enfin, ayant vu le mal dans toute son étendue, n'en est-il pas moins décidé à le nier résolument devant l'Europe. Dans tous les cas, il ne reconnaît pas le fait d'une opinion unanime qui le repousse, il ne peut admettre que des meneurs étrangers. De là l'inquiétude vraie ou simulée que lui causent les invisibles ramifications du comité vénitien : à toute force il faut condamner des conspirateurs actifs, au lieu de reconnaître une conspiration nationale inerte; il faut que les sentences des tribunaux lui donnent raison devant l'Europe. Il a, dans la Vénétie seulement, une armée qui suffirait à la garde d'un empire, et il craint à tout moment une tentative contre la puissance militaire de l'État; il oublie ou il affecte d'oublier que l'entreprise est trop folle pour venir à l'esprit de personne, il semble ne pas savoir que le bon sens politique des Italiens égale presque l'ardeur de haine qu'ils lui portent, et les sauverait toujours de la tentative de commettre une imprudence. Il voit partout des conspirateurs : les habitants, de leur côté, voient partout des espions. Le fait est qu'ils n'ont pas tort. C'est ainsi que l'arbitraire augmente au moment même où l'on proclame la légalité. Après le diplôme d'octobre et la patente de février, la Vénétie est soumise

à un véritable état de siège, et les gouvernants y sont comme les gouvernés en proie à une commune terreur.

Abîme entre les principes et les faits. — Violation constante des lois.

La bonté des lois ne fait que rendre plus odieuse leur violation constante. S'il est un pays où il y ait contradiction entre les faits et les principes, c'est bien la Vénétie, depuis quatre ans. On peut dire que l'étranger qui n'aurait, pour juger l'état des choses, que le texte des lois, ferait bien, s'il voulait être dans le vrai, d'en prendre exactement le contre-pied. S'il est des temps où le paradoxe devient plus commun que les idées communes, il est, depuis 1859, un pays où la loi est bien plutôt l'exception que la règle. La loi veut que le citoyen ne soit pas arrêté sans mandat du juge, ou qu'il soit dans les vingt-quatre heures conduit devant lui; la règle est, au contraire, qu'il soit arrêté selon les convenances de la police, qui agit en pouvoir souverain, indépendant, et relâché dans les cas si fréquents de complète innocence, le plus tard possible. Quant à l'exception, on n'en cite pas encore. Un Vénitien arrêté protestait, devant le

commissaire de police, au nom de la loi, sur la liberté individuelle. Le commissaire se mit à rire; la naïveté était trop grande pour lui permettre de garder son sérieux. La loi protège l'accusé par une série de dispositions rationnelles, elle veut que la procédure soit dirigée d'après les meilleurs principes; le procès de Saint-Georges nous donnera l'idée de la règle. La loi consiste à reconnaître la liberté de la presse; la règle est de ne laisser lire en Vénétie que ce qui est toléré par le gouvernement. La loi stipule le respect du secret des lettres; la règle est de les ouvrir¹. Enfin, les lois d'administration et de finance sont constamment soumises à l'interprétation la plus forcée qui les fausse et les dénature. Les fonctionnaires reçoivent chaque jour des instructions nouvelles destinées à leur expliquer la loi, mais qui ont toujours pour effet d'en aggraver la rigueur. Dans l'hésitation entre deux manières de l'entendre, ils choisissent toujours la moins libérale, assurés que, si à travers le déluge des papiers officiels qui les

¹ Les consuls généraux des grandes puissances ne croient pas même leur correspondance en sécurité, malgré le sceau qui les protège; on a vu deux lettres, l'une du consul de France, l'autre du consul d'Angleterre, arriver à Paris et à Londres l'une avec les armes de l'autre. C'était l'employé autrichien qui, après les avoir lues, avait commis l'erreur en mettant sur la cire une empreinte au lieu de l'autre.

inonde ils ont grande chance de se perdre, la seule manière qui leur reste et qui les éclaire sur les intentions de leurs chefs, c'est l'arbitraire.

Le procès Saint-Georges.

La preuve la plus éclatante de la contradiction qui règne entre les faits et les lois, ressort des nombreux procès politiques qui affligent la Vénétie, et de la manière dont ils sont conduits. Ils se multiplient depuis l'inauguration du statut, et réduisent des citoyens qui vivent à l'abri du principe de la liberté individuelle, à craindre sans cesse le danger d'une arrestation. Le procès Saint-Georges est le plus caractéristique.

Origine du procès.

Dans l'été de 1862, la police arrêtait à Vérone un voyageur qui se dirigeait vers Turin, et saisissait sur lui une pièce attribuée au fameux comité vénitien. Quarante personnes dont les noms se trouvaient écrits sur ce document, furent immédiatement arrêtées, et l'on commença sur leur compte une instruction préli-

minaire des plus actives. Le voyageur était un agent de police déguisé, la pièce fausse; et la liste des quarante réunissait trente-cinq hommes honnêtes, de toutes les classes et de toutes les conditions (noble, bourgeois, avocat, etc.,) dévoués à leur pays, à quatre ou cinq misérables destinés à faire des aveux quand même. Des pratiques également mensongères avaient servi à obtenir de Dalbo, l'un des accusés, une signature d'adhésion aux sociétés émancipatrices d'Italie.

**Les sophismes de l'acte d'accusation. — Incompétence
du tribunal militaire.**

Mais prenons ce procès, dont la base même est fausse, dans l'ensemble de son développement, et dans l'esprit qui a présidé à sa conduite. L'acte d'accusation alléguait contre les inculpés l'organisation d'un mouvement destiné à détacher violemment les provinces vénitiennes du corps de l'empire, les instructions données pour séduire un officier de l'armée, un commissaire de police, et louer un local destiné à contenir les armes. De ces faits il arguait pour ajouter au crime de *haute trahison* celui de tentative contre la *puissance militaire de l'État*, et établir la compétence du tribunal militaire, devant lequel les accusés furent

traduits, sans déclaration préalable du tribunal civil, par une police omnipotente. Le code autrichien exige, pour qu'il y ait tentative contre la puissance militaire de l'État, des faits plus graves que la séduction vague, et d'ailleurs imaginaire, de l'officier en question; il veut, qu'ils se produisent en un moment de guerre et d'opérations actives contre l'ennemi. Or, malgré la paix armée qui règne depuis 1859 entre l'Autriche et l'Italie, il était impossible de prétendre que dans l'été de 1862, au moment où l'Autriche réduisait ses armements, cette puissance fût en guerre avec l'Italie. On forçait donc la valeur des faits et le texte de la loi pour traduire les accusés devant un tribunal aussi partial qu'il était incompétent. D'ailleurs pourquoi les deux chefs d'accusation? Comment séparer des choses qui se tiennent à ce point, et distinguer deux crimes, quand on allègue, pour établir l'un, les mêmes faits qui constituent l'autre? Il fallait choisir entre la haute trahison et la tentative contre la puissance militaire de l'État. Mais la haute trahison était trop nettement indiquée par le caractère essentiellement politique du complot incriminé; on ne l'écarta donc pas entièrement, on la maintint même. D'un autre côté, si elle était seule admise, elle renvoyait les accusés devant la juridiction civile. On fut ainsi amené à faire valoir à la fois la haute trahison et l'at-

tentat militaire, on distingua ce qui était identique, on divisa ce qui était indivisible, au point de vue même du tribunal militaire qui se contredisait plus tard lui-même : « Dans cette procédure il n'est pas possible de préciser la division des deux crimes, parce que *l'exécution de l'un contient implicitement celle de l'autre*¹. »

**Violation de la procédure autrichienne. — Les faux témoins
Intimidation sur les faibles.**

**Condamnation de Fusinato, Marolin, Dalbo, Brinis
et Zanetti.**

Le tribunal militaire était dirigé par un capitaine auditeur envoyé directement de Vienne; on lui avait adjoint deux autres officiers de la garnison et un employé de la police. L'instruction ne se conforma nullement au code autrichien de procédure. Celui-ci prescrit, dans l'instruction générale, d'établir : 1° si l'acte incriminé a été commis; 2° dans quelles circonstances; 3° par qui. Il veut que l'existence de l'acte incriminé, repose sur les preuves objectives du fait, et non pas seulement sur les simples preuves subjectives

¹ Poiché nel commettere uno di essi viene già commesso anche l'al.ro.

de la culpabilité de l'accusé. Cependant le tribunal n'établit en rien l'existence du comité avec lequel les accusés étaient coupables de correspondre. L'officier, le commissaire de police séduits, ne se trouvèrent pas dans tout Venise. Un faux témoin déclara seulement avoir reçu 2 doubles de Gênes pour louer le local destiné aux armes ; il fut appuyé de ses quatre complices. Quelques faibles, intimidés par le capitaine auditeur, qui employa les menaces les plus brutales, comme les promesses perfides d'amnistie, avouèrent *avoir entendu parler* des projets qui servaient de base à l'accusation. Le tribunal dû renvoyer une grande partie des accusés. Huit avaient été mis en liberté sans instruction spéciale, sept furent acquittés pour insuffisance de preuves ; dix-sept ne purent être frappés que d'une sentence dubitative, après une captivité fort dure qui se prolongea treize mois pour quelques-uns, mais n'alla pas à moins de cinq pour les plus heureux. Des dépositions mensongères, des aveux vagues et sans valeur juridique, extorqués aux faibles, servirent de base à la sentence qui déclarait les cinq accusés restants : Fusinato, frère du poète, Marolin, Dalbo, Brinis et Zanetti, coupables du double crime de haute trahison et d'attentat contre la puissance militaire de l'État, et les condamnait, comme tels, à 10, 12 ou 16 ans de fers.

**Appel devant l'autorité militaire supérieure. — Le plaidoyer
de Fusinato.**

Départ de Dalbo, Brinls et Zanetti pour Lubiana.

Les cinq condamnés reçurent la promesse du recours à l'autorité militaire supérieure avec l'aide d'un avocat et la faculté de prendre connaissance des pièces du procès. Plus tard, on leur refusa ces deux secours. Fusinato qui pouvait se passer d'avocat, puisqu'il l'était lui-même, et des meilleurs, fit ressortir avec une grande force la violation de toute loi morale dans l'origine même du procès, la violation des lois de la procédure dans l'instruction. On entend dans cet admirable plaidoyer le cri de l'innocent injustement condamné, mais on y sent aussi l'indignation éloquente du jurisconsulte qui voit profaner dans sa propre cause toutes les lois écrites, dont il a fait une longue étude et dont il professe le respect. Le tribunal militaire hésita devant cette revendication imposante du droit. Fusinato fut acquitté, avec le comte Morolin, pour insuffisance de preuves. Mais la sentence fut confirmée contre les trois autres qui restèrent les victimes expiatoires. Tandis que Fusinato et Morolin, remis en liberté, recevaient de tous leurs compatriotes un accueil

enthousiaste, Dalbo, Brinis et Zanetti, partaient pour la forteresse de Lubiana (fév. 1864). Mais du wagon qui les emportait à toute vapeur loin de la patrie pour les jeter dans les prisons autrichiennes, ils purent voir, à quelque distance de la gare, briller des feux tricolores, par lesquels Venise leur témoignait ses sympathies, et faisait luire à leurs yeux un symbole d'espérance.

Les femmes. — La comtesse Labia. — Mesdames Calvi et Montalban.

Les femmes ont fourni leurs victimes à la répression. La comtesse Labia fut arrêtée pour avoir assisté, vêtue de deuil, le 6 juin à la messe de midi dans l'église Saint-Marc. Le 6 juin est le jour anniversaire de la mort de Cavour. Sur son refus de reconnaître, en payant l'amende, la criminalité d'un acte aussi pur, elle fut jetée dans une prison malsaine et indigne, en une compagnie infâme, qui était pour une femme de son rang, et qui serait pour toute femme honnête un supplice bien autrement cruel que la prison. Elle en fut malade, mais son courage ne se démentit pas. On eut honte, et on finit par lui donner un séjour relati-

vement convenable. Elle fut jusqu'au bout digne et ferme, et le prestige du sexe, autant que celui d'un noble caractère fit retomber sur le gouvernement une malédiction de plus. A l'heure actuelle, les prisons de San-Severo renferment deux autres héroïnes de la Vénétie, madame Calvi et madame la comtesse Montalban. Leur procès, pendant de celui de Saint-Georges, eut pour but de frapper le comité féminin de la Vénétie. Mais à part l'offre d'une épée à Garibaldi, on n'a pu leur trouver d'autre crime que le patriotisme. Elles n'en sont pas moins condamnées comme coupables du crime de perturbation de la tranquillité publique. Elles sont encore en prison ; mais le jour où elles en sortiront sera pour elles un jour de triomphe.

Effet produit par des arrestations innombrables.

Ainsi le gouvernement autrichien en est à poursuivre, en Vénétie, des conspirateurs des deux sexes. Quand il a cru frapper le comité des hommes, il lui reste encore à chercher celui des femmes. Qu'il s'attaque à des ennemis réels ou imaginaires, les procès qu'il intente ne font qu'augmenter le mécontentement public, et loin de le fortifier, l'affaiblissent encore. Le

grand nombre de personnes qu'on arrête par semaine, et souvent par jour, et qu'on est très-souvent obligé de relâcher pour insuffisance complète de preuves, montre l'excès des terreurs qui assiègent le gouvernement reconnu et proclamé en quelque sorte par lui-même.

Presse. — La Gazette officielle, le Messenger de Rovereto, le Tempo. — Les journaux italiens et étrangers.

La liberté de la presse n'existe pas plus en fait que la liberté individuelle. Malgré l'abolition de la censure et la nouvelle loi sur la presse, il est difficile de trouver un pays plus dépourvu de journaux que la Vénétie. Le seul journal politique de Venise, la *Gazette officielle* du royaume lombard-vénitien, fondée en 1823, n'a jamais pu représenter l'opinion dont elle est mal vue. Elle doit au télégraphe qui lui donne les dernières dépêches d'être assez lue; elle doit au pouvoir étranger qu'elle défend, d'être encore plus méprisée. Vérone a une gazette officielle, qui, grâce au talent de Perego, son rédacteur, ardent ennemi du clergé, avait obtenu un succès éphémère, mais qui n'a pu se maintenir contre les effets du sentiment national. A part ces deux journaux et quelques autres, qui sont la pro-

priété de l'Autriche, la Vénétie n'a pas de feuille politique. L'opinion trouve un certain dédommagement dans la lecture des deux journaux du Tyrol et de l'Istrie : *Le Messager de Rovereto* et *le Temps* de Trieste. Mais les plus recherchés sont les journaux de Turin et de Milan, que le gouvernement laisse entrer en Vénétie quand ils ne contiennent pas d'articles hostiles. Le compte-rendu des séances du parlement italien est lu avec autant d'intérêt qu'à Milan ou à Turin. Les journaux français et étrangers qui n'ont pas de raison pour être arrêtés à la frontière, sont également recherchés. En un mot on trouve à Venise les organes de plusieurs pays, excepté ceux de Venise même.

On ne veut pas fonder de journaux, pour refuser à l'Autriche la reconnaissance implicite de la discussion.

Ce qui est plus grave que l'absence même de journaux politiques, c'est que personne n'a le désir d'en fonder. L'Autriche aurait peut-être vu d'un bon œil la naissance d'un journal constitutionnel ; mais il aurait fallu qu'elle le créât elle-même, comme elle paraît en avoir eu un instant l'idée. Elle y a sagement renoncé, car elle aurait vu le *Favorito*, tout aussi dé-

crédité que la *Gazette officielle*. Le vœu général n'étant pas une amélioration mais un changement de régime, les combats de la politique quotidienne n'auraient d'autre résultat que d'affaiblir l'expression de sentiments inflexibles, et de rompre le magnifique silence de tout un peuple. Dans la presse, comme dans les élections politiques, la Vénétie refuse à son gouvernement les honneurs d'une discussion, qui impliquerait une certaine velléité de le reconnaître. On sait d'ailleurs par l'arrestation continuelle des journaux étrangers, par l'interdiction permanente portée contre beaucoup d'entre eux, que le droit théorique à la liberté n'empêcherait point la pratique de la suppression. Les procès exorbitants et répétés qui accablent les petites feuilles municipales les plus inoffensives ne laissent aucun doute sur le sort réservé d'avance aux journaux qui prétendraient être politiques.

Ralentissement du mouvement intellectuel. — La plus grande partie des penseurs est dans l'émigration.

Les lettres, les sciences et les arts, souffrent à leur tour de ce dégoût général qu'inspire à toutes les âmes la domination étrangère. La vie intellectuelle n'est

certainement pas éteinte dans la Vénétie; elle ne le sera jamais chez un peuple qui appartient à la grande famille italienne, et qui écoute avec une vive attention l'écho des idées nouvelles dont il attend sa délivrance. Mais le présent est si bien regardé par tous comme provisoire, que, même dans les travaux les plus désintéressés, le plus grand nombre attend, et remet à l'avenir. Le temps qu'on doit encore passer sous la domination étrangère est considéré par beaucoup comme un moment où il faut en quelque sorte renoncer à vivre. Il en est qui préparent, composent même, mais ne publient pas leurs travaux : c'est à Venise libre qu'ils les offriront. Enfin une partie importante des penseurs a quitté le pays, et, dans certaines branches qui peuvent être considérées comme les plus vitales, l'émigration a emporté les meilleurs.

Un coup d'œil jeté sur l'état actuel de la Vénétie permet d'observer à la fois la vitalité qui est inhérente à ce peuple, et l'apathie qui résulte de la situation politique.

Sciences.

Les sciences exactes et naturelles sont dignement représentées à l'université de Padoue et trouvent à Venise

une sorte de foyer dans le premier corps savant de la ville. Les mathématiques ont les professeurs Bellaritis et Minich, la physique, Zambra à qui l'université de Padoue a fait de belles funérailles, la chimie Bizio, créateur de la dynamique chimique; mais la plus grande gloire scientifique de la Vénétie est à Turin dans la personne de l'illustre et vénérable Paleocopa¹, ministre des travaux publics sous la république de 1848 et sous Victor-Emmanuel, il a été depuis et il est encore, à Turin, l'autorité la plus grande dans tous les projets qui demandent les lumières de la science hydraulique, où il tient le premier rang. On lui a offert encore une fois un ministère que son grand âge ne lui a point permis d'accepter. Le gouvernement Autrichien l'a laissé venir à Venise l'année dernière et l'a reçu avec les plus grands égards. Mais, en cherchant à insinuer, dans sa gazette officielle, que Paleocopa conseillait aux Vénitiens d'accepter le gouvernement, il a provoqué une énergique protestation du vieillard. L'émigration compte dans la même spécialité, Burchio, parent et digne élève de Paleocopa. *a*

¹ Son plus grand ouvrage est sur les Bouches du Danube.

Sciences sociales et économiques.

Les sciences sociales pourraient être en pleine prospérité dans la Vénétie, si les circonstances leur étaient plus favorables. Elles ont d'honorables représentants dans la personne de *Lampertico*, de Vicence, fondateur des écoles ouvrières de cette ville, et auteur d'un remarquable travail sur les conséquences du percement de l'Isthme de Suez au point de vue vénitien, *Giacomo Collota*, du Frioul, le professeur *Messe Duglia*, à Padoue. Le goût de l'économie politique commence à se répandre, et l'économie rurale trouve de zélés apôtres dans quelques grands propriétaires de la Terre-Ferme, qui peut citer avec honneur l'intelligente *Académie agraire* d'Udine. Mais l'économie politique a trop de cruelles vérités à dire au gouvernement autrichien pour qu'il l'ait en grande faveur, et elle voit sa place restreinte dans l'institut officiel. Sans parler de *Pacifico Vluzzi*, les deux premiers économistes de la Vénétie, Pasini et Mineghini sont à Turin, et font à l'Autriche une guerre de chiffres qu'elle n'est pas en état de soutenir. Une revue excellente qui propageait le goût des questions d'économie, de crédit public,

Messerlogli

Società

l'Età presente est morte en 1859 et n'a pu renaître. La *Rivista* en germe de Padoue a subi le même sort.

Lettres. — Tommaseo, Teja, Ascoli Marzolo.

Les lettres avaient vu commencer avant 1848 un mouvement assez général qui se continua, pendant la révolution et même après. Le poète *Carrer* exerça une grande influence sur la jeunesse. Le dialecte vénitien eut ses poètes politiques, et les rimes patriotiques de *Buratti* lui valurent d'être mis en prison par l'Autriche. La philosophie eut *Bianchetti*, de Trévisé, la philologie, *N. Tommaseo*, qui a cultivé plusieurs autres branches avec succès. Il écrivit les plaintes des Vénitiens, et l'Autriche le mit en prison. Vice-président de la république en 1848, il est aujourd'hui une des gloires de l'émigration, et vit à Florence où il compose un dictionnaire de la langue italienne. Ses successeurs en philologie, *Emilio Teja*, qui ont poussé fort loin l'étude du sanscrit, est professeur à Boulogne. Un autre, orientaliste des plus distingués, est professeur à Milan : c'est *Ascoli de Gorizia*. C'est à un des chefs de l'émigration vénitienne qu'on doit d'avoir provoqué la souscription, qui a permis de publier

di Gorizia

(l'œuvre imposante de Marzolo, de Padoue, *Origine et monuments de la parole.*

**Poètes. — Dall'Acqua, Giusti, Fusinato, Alleardo-Alleardi
Capoletti, Prati, Dall'Ongaro, Fambri et Falmini.**

Les émigrés

répandus dans toutes les universités du royaume d'Italie.

Si la majorité des philologues est dans l'émigration, il en est de même des poètes qui envoient à l'Autriche leur cri de guerre. Venise conserve encore les patriotiques auteurs de tragédies estimées *Dall'Acqua, Giusti et Somma*. *Fusinato* écrivait en 1848 des poésies qui furent chantées par le peuple et qui ne sont pas oubliées. Aujourd'hui il est obligé de s'en tenir à la poésie humoristique. Mais le premier des poètes du pays, est à Florence, professeur. Avant 1859, sa muse politique le fit enfermer dans la forteresse de Josephstadt, où il écrivit de nouveaux vers contre l'Autriche. Délivré par la guerre, il a continué dans le royaume d'Italie, ses chants contre l'éternelle ennemie. Fambri et Salmini qui ont écrit en commun des tragédies et des comédies, sont tous les deux dans l'émigration, et le premier tient même un rang élevé dans l'armée italienne. L'activité intellectuelle des

Vénitiens émigrés est telle, qu'ils occupent des chaires dans toute l'étendue du royaume d'Italie, et qu'il n'y a pas dans la péninsule indépendante, d'université qui n'en ait compté ou n'en compte actuellement au moins un parmi ses maîtres. Aussi ne serait-il pas juste de dire que la domination étrangère prive la Vénétie de la moitié de sa richesse intellectuelle.

Les corps savants. — Institut, Athénée. — Romant, Lazari,

Cleogna.

Les érudits et historiens nationaux.

Les corps savants dus à la république vénitienne ou à Napoléon I^{er} y entretiennent un certain mouvement. L'*Impérial-Royal Institut des sciences, lettres et arts* et l'*Athénée vénitien*, réunissent chacun les sciences et les lettres; mais tandis que le premier, où les hauts fonctionnaires du gouvernement sont admis comme membres honoraires, et où la majorité des membres actifs reçoit de lui une pension, tend à se renfermer de plus en plus dans la région sercine des sciences, le second, plus indépendant marque une plus vive ardeur pour l'étude consciencieuse de l'histoire nationale et des questions économiques. La curiosité intelligente du passé est assez répandue à Venise; le dévouement aux

grands travaux qui l'éclairèrent a produit trois vaillants apôtres *Romani*, *Lazari*, et *Cicogna*, mais le premier, auteur de la *Storia documentata di Venezia*, et le second, directeur et ordonnateur du musée Correr, archéologue et numismate éminent, qui est tombé avant l'âge, appartiennent déjà au passé, le troisième auteur de l'immense *bibliographie* et des *Inscriptions vénitiennes*, le vénérable *Cicogna* a depuis longtemps rempli ses devoirs envers son pays. De plus jeunes, *N. Barozzi* et *G. Berchet*, continuent d'importantes publications, comme celles des *Relations des ambassadeurs vénitiens* et découvrent ainsi chaque jour une pierre du monument immortel que la république vénitienne élevait, pendant une longue suite de siècles, à l'histoire de l'Europe entière. Padoue est fière à son tour des *Sagredo*. Mais de quelle ardeur nouvelle ne seront-ils pas animés le jour où leur belle patrie ajoutera à tous ses prestiges, celui de l'indépendance ? Beaucoup d'autres, aujourd'hui indifférents, les suivraient. L'érudition, marchant à plus grands pas, atteindrait plus vite son but ; elle ne paraîtrait plus suffisante, et peut-être verrait-on naître alors la véritable histoire, celle que les grandes idées fécondent, et qui ne demande à tant de documents divers que les matériaux d'une œuvre vivante.

h n

**Indifférence ou hostilité du gouvernement
pour le culte des souvenirs.**

Le gouvernement autrichien, quelle que soit la culture littéraire et historique de ses membres, ne peut pas aimer ces études. S'il a fondé, en 1855, une école de paléographie, dont l'organisation ne paraît pas avoir été jusqu'ici très-pratique, il laisse des *archives* immenses, les plus riches peut-être de l'Italie, dans un désordre qui empêche de les explorer avec fruit. La porte est ouverte; mais les trésors sont fermés. La centralisation étrangère ne respecte pas même les monuments du passé, et Vienne s'enrichit des dépouilles de la Mureiana, et des archives nationales de Venise. Les fêtes de l'intelligence, qui devraient réunir tous les peuples et tous les gouvernements dans un commun hommage aux grands hommes, inspirent des inquiétudes à l'Autriche qui est réduite, par sa fatale position, à voir dans toutes les gloires de l'Italie une menace. Elle dissuade l'université de Padoue d'envoyer des représentants à Pise, qui célèbre le centième anniversaire de Galilée, par une fête mémorable, où l'Italie entière eut ses députés, où le télégraphe, rapprochant tous les peu-

ples dans un élan de confraternité scientifique, apporta jusqu'au salut de Moscou. Dante lui-même, le gibelin d'autrefois, emprunte à l'enthousiasme italien qu'il excite, un caractère ennemi, et voit toute participation à sa fête interdite dans la dernière possession italienne des Habsbourgs.

Arts. — Académie des beaux-arts. — Pression allemande dans l'enseignement.

Influence allemande librement acceptée dans la peinture.

Les arts trouvent dans l'*Académie* de Venise, fondée en 1725 par le sénat vénitien, et pourvue de chaires nombreuses en 1807 par Napoléon, un institut pour les artistes, et une école pour les élèves. L'influence, venue de Vienne, paraît ici encore excessive dans la direction de l'enseignement. Et, cependant, il n'est pas de pays qui accepte plus docilement l'influence de l'art allemand dans l'inspiration des artistes. Les bons peintres de Venise sont élèves d'Overbeck, et ils sont redevables à l'école allemande de la correction du dessin, dont elle leur a donné le désir et fait travailler l'étude. On la trouve à la fois chez *Roi*, supérieur par le dessin, peintre d'histoire dans le canton de *Manfred*, qui a obtenu en Angleterre un grand

+ / succès; chez de Andrea, supérieur par le coloris; chez Zoni, qui réunit les deux mérites et qui est le premier des trois. Les peintres, comme Carlini, qui imitent l'école française, ne réussissent à rien produire de convenable.

La médecine. — La musique. — Ardeur des Allemands pour l'étude des monuments vénitiens.

Différence entre l'influence légitime d'un grand peuple et la pression d'un gouvernement impopulaire.

L'influence allemande, dans l'ordre intellectuel, ne se borne pas à la peinture. Elle se produit avec avantage dans la médecine, à laquelle elle a fait faire d'incontestables progrès; dans la musique, car *Meyerbeer* est fort goûté à Venise, et *Wagner* honoré d'un brillant disciple dans la personne de Tessarin. Que dire de l'admirable ardeur des Allemands pour la publication des monuments de Venise ou de son histoire? *Kreutze* et les *Mosaïques de Saint-Marc*, *Tafel* et *Thomas* pour la partie vénitienne des *Fontes rerum austriacarum*, et tant d'autres, avec leurs travaux puisés aux sources de la Marirana et des Frari, ont été, pour la Vénétie, des envahisseurs bienfaisants et toujours bienvenus. Mais cette pacifique armée de la

science allemande, qui, d'ailleurs, ne vient pas toute entière de Vienne, n'avait pas besoin du régime autrichien pour pénétrer et se couvrir de gloire en Vénétie. Autant on y est disposé à recevoir l'influence légitime et librement acceptée d'un grand peuple qui pense et travaille pour tous, autant on est inflexible à repousser la pression d'un gouvernement ennemi, dont on ne peut admettre même l'existence

**Instruction publique. — Germanisation ou amoindrissement.
L'université de Padoue et sa décadence.**

L'instruction publique en est un nouvel exemple. L'Autriche voudrait faire tourner cette puissance, une des plus grandes dans tout pays, à la consolidation de son pouvoir; et, ne pouvant réussir, elle la laisse dans un état d'immobilité; elle la *germanise* ou l'amoindrit. Presque toutes les institutions d'enseignement que la Vénétie possède, remontent à la république vénitienne ou à Napoléon I^{er}; elle n'en doit qu'un très-petit nombre à l'Autriche. L'antique université de Padoue a conservé un nombre imposant de chaires théologiques, littéraires, historiques, scientifiques, philosophiques, politiques même. Mais on y introduit des principes d'affaiblissement; on

cherche à souffler à ses professeurs l'esprit autrichien. Autrefois le professeur d'histoire moderne recevait ses cahiers de Vienne ; il maintenait le mouvement de sa pensée dans le cercle officiel, et faisait tourner la civilisation autour de l'astre étincelant des Habsbourgs. Les étudiants étaient, jusqu'en 1859, fort nombreux, deux mille au moins. Cette jeunesse studieuse, mais ardente et patriotique était un embarras. Quand 1859 lui apporta l'écho de Magenta et de Solferino, il fallut fermer l'université. On la rouvrit pour l'amoinrir. Le gouvernement en interdit l'entrée aux étudiants du Tyrol, de l'Istrie, de la Dalmatie, qui cédaient à l'attraction puissante que la Vénétie exerce depuis longtemps autour d'elle, et venaient en nombre aux leçons de la capitale universitaire. L'Autriche voulait arrêter aussi la contagion menaçante des idées italiennés, et diminuer cette population remuante d'étudiants. Cette mesure, l'émigration qui emporte chaque jour les plus ardents, les recommandations pressantes que les autorités locales adressent aux jeunes gens de leurs communes respectives, avant de les laisser partir pour l'université, tout a rendu celle-ci plus calme, mais beaucoup moins nombreuse et moins vivante. Le recteur n'exerce plus sur ses élèves cette espèce de tutelle politique dont il les couvrait en cas d'arresta-

tion, et la prudence leur devient de plus en plus nécessaire. L'Autriche ne craint plus autant de leur part.

Enseignement primaire abandonné.

Les écoles spéciales, comme l'école *technique* (professionnelle) et l'école *nautique*, peu accessibles aux Vénitiens, ne sont pas très-florissantes. L'enseignement primaire est dans l'abandon.

Les gymnases. — L'allemand et les traductions. — L'histoire et la géographie autrichiennes.

La calligraphie autrichienne à l'Exposition de Londres.

Neuf gymnases I. R. établis dans chaque chef-lieu de province (à l'exception de Venise qui en a deux), donnent l'instruction secondaire. L'allemand y est obligatoire; et, dans une province orientale de la Vénétie, on donne l'enseignement primaire en cette langue. L'allemand, imposé comme base à tous les examens qui donnent entrée à une carrière, devient un obstacle sérieux pour le grand nombre. Sans doute, cette sollicitude pour l'enseignement d'une

langue étrangère peut servir de modèle aux pays qui ont le tort de le négliger. Mais les Vénitiens n'y voient qu'une tyrannie de plus. La liste officielle des livres classiques montre la part excessive qui est faite aux livres allemands. Les traductions qu'on en envoie de Vienne pour les mettre entre les mains des élèves peuvent être grammaticalement correctes, mais ne sont pas toujours bien intelligibles pour les enfants, car ils ne connaissent pas encore assez bien leur langue pour la reconnaître à travers les germanismes qui la défigurent. L'abus du commentaire philologique et d'une science parfois stérile dans ses minuties n'est pas fait pour éveiller l'intelligence, et remplir le but capital de l'enseignement : il la fatigue avant l'âge. L'histoire, assez bien aidée dans la partie ancienne par quelques manuels allemands, devient plus tard une sèche chronique qui parle trop peu à l'esprit, et qui attribue à l'Autriche une part excessive dans les destinées du monde. On enseigne en détail la géographie du Danube, mais on ne franchit pas le Tessin, et l'on paraît ne plus trouver inoffensive « la simple expression géographique » que M. de Metternich ne redoutait pas. Enfin, dans les classes élémentaires, les enfants apprennent le traité officiel qui a pour titre : *Devoirs des sujets envers le souverain*. Il faut reconnaître cependant au gouvernement autri-

chien une très-vive sollicitude pour une étude qui a une utilité générale : il s'agit de la calligraphie. On la trouve indiquée dans tous les programmes, et même dans des classes relativement élevées. En 1862, le gouvernement autrichien a envoyé à l'exposition de Londres les modèles les plus remarquables de calligraphie exécutés dans les écoles du royaume lombard-vénitien ; et l'Angleterre a pu voir, avec les représentants des deux mondes, que si les Vénitiens étaient un peuple *mal pensant*, ils savaient au moins bien écrire.

Part très-large faite au clergé dans l'enseignement. — La question romaine favorise l'alliance du clergé avec le gouvernement. Fidélité des curés de campagne à la cause nationale.

L'Autriche a cherché le secours d'une seconde influence pour tirer de l'instruction publique un appui moral. Le clergé est très-largement représenté dans les gymnases. Dans l'administration, il est en majorité sur les laïques, dans l'enseignement il occupe une grande partie des chaires de philosophie et des lettres. L'instruction religieuse est, à côté des *De-*

voirs des sujets envers le souverain, l'enseignement principal, et le catéchisme religieux est appelé à faire recevoir le catéchisme politique. Quel que soit l'avantage que le gouvernement autrichien trouve à son alliance avec le clergé, il n'aurait pu le gagner à sa cause sans la douloureuse question de Rome qui établit une solidarité entre l'empereur et le pape. Sous ce rapport, l'Autriche a plus gagné que perdu à la guerre de 1859. Avant cette époque, la majorité du clergé vénitien était fidèle à la cause nationale. Plus tard, placés entre la fausse alternative de désertir leur chef spirituel, ou d'abandonner Venise, ils préférèrent, en général, Rome à la patrie. Le gouvernement autrichien redoubla de faveurs pour accélérer ce mouvement, et les princes de la maison impériale ont multiplié les dons aux prêtres et aux églises. Le clergé s'en est montré reconnaissant, et certains de ses membres transforment la chaire en une tribune politique d'où partent les invectives les plus violentes contre l'Italie. Un chanoine de Saint-Marc ne respecta aucune limite, il prodigua les injures à Victor-Emmanuel, et surtout à Napoléon III. L'auditoire fut indigné, on protesta en pleine église, les femmes s'enfuirent. Peu de temps après, l'ardent orateur était nommé évêque par le gouvernement : c'est aujourd'hui Monseigneur Zinelli évêque de Trévise. Il fallut pour le

faire entrer sans tumulte dans sa ville épiscopale, garnir les rues d'une double haie de troupes. Le clergé des provinces est en général plus modéré ; et beaucoup de curés de campagne sont restés fidèles à la cause nationale. Mais les évêques sont presque tous les défenseurs les plus ardents de l'Autriche. L'appui moral qui en résulte pour elle est certainement très-précieux, surtout si l'on songe qu'elle n'en a pas d'autre. Cependant il l'est moins qu'on est tenté de le croire en France, où l'influence des prêtres sur les habitants est bien plus grande qu'en Italie.

**Conduite équivoque du gouvernement dans ses rapports
avec le clergé.**

De plus, le gouvernement autrichien a quelquefois mécontenté ses alliés. Perego, son ami, faisait à Vêrone une guerre acharnée aux prêtres. On a permis l'entrée de la *Vie de Jésus* en Vénétie. L'opinion, indifférente pour l'heure au scepticisme religieux, ne s'est pas laissée détourner de ses préoccupations politiques, et le clergé n'a pu qu'être fort mécontent d'une tolérance qu'il n'aime nulle part ; mais qui, venant de la fidèle Autriche, lui causait toute l'amertume d'une dé-

ception. Dans une question aussi simple que celle de l'alliance avec le clergé, on a vu apparaître les contradictions, les incertitudes de la politique autrichienne, qui ne peut plus se maintenir comme autrefois dans un cercle bien défini. En somme, l'appui du clergé vénitien reste à l'Autriche; mais plusieurs causes contribuent à restreindre l'importance pratique d'un secours pareil. Et après avoir passé en revue toutes les forces du pays, on en vient à reconnaître que la seule dont elle soit sûre, et dont elle doive tout attendre, est encore la force des baïonnettes.



ARMÉE ET FORTIFICATIONS





ARMÉE ET FORTIFICATIONS

L'armée autrichienne en Vénétie.

La Vénétie renferme à elle seule l'armée d'un empire. 150 à 180,000 hommes sont échelonnés sur son territoire, de manière à être en trois jours sur le champ de bataille, l'infanterie, avec les tirailleurs, s'élève environ à 130,000 hommes. La cavalerie, qui n'a plus à déployer ses manœuvres dans les plaines de la Lombardie, a été réduite de 40,000 hommes à

14,000 hommes, après la guerre de 1859. L'artillerie compte 56 à 40 batteries de campagne de 8 canons. Cette armée est si bien une armée active d'occupation et de conquête que l'empereur s'en est déclaré le chef suprême. Les pouvoirs souverains sont en quelque sorte délégués au lieutenant-maréchal commandant d'armée Bénédek, résidant à Vérone, indépendant du lieutenant civil du royaume lombard-vénitien, et ne relevant que de l'empereur. Sous ce commandement général, sont placés les commandements divisionnaires établis dans presque tous les chefs-lieux de provinces, de telle sorte que chaque province de la Vénétie, moins grande qu'un département français, est occupée par un corps de 20 à 50,000 hommes. Les commandements par brigades les répartissent dans les villes les plus importantes de la province.

Les Vénitiens dans le Jutland. — Le bataillon autrichien.

Les hommes qui composent cette armée, appartiennent aux différents pays de l'empire, à l'exception de celui qu'ils occupent. Les officiers vénitiens, sont en Vénétie, un phénomène qui mérite d'être noté,

quand par hasard on le rencontre. Le contingent militaire de la Vénétie est ordinairement envoyé dans le nord de l'empire ; naguère il combattait dans le Schleswig et le Jutland. Les premiers coups de canon tirés dans la guerre du Danemark, ont retenti douloureusement à Venise, où 200 morts furent annoncées dès le second mois. Tandis que les enfants de l'Adriatique vont mourir sous les glaces du Nord, les Hongrois, les Croates, les Bohêmes et les Allemands du Danube sont campés sous le beau ciel de l'Italie. Ces diverses nationalités subissent, dans l'armée autrichienne, un système d'organisation qui est destiné à les fondre. Au lieu de former des groupes divers, elles sont représentées dans chaque bataillon qui devient ainsi une image réduite de l'empire. L'élément germanique domine parmi les chefs et donne l'unité d'esprit et de commandement à ces corps hétérogènes.

Cette puissante armée défend le pays contre toute attaque extérieure ; elle le garde, au dedans, contre lui-même.

Le quadrilatère. — Une forteresse et un camp retranché.

La force stratégique du *quadrilatère*, est célèbre dans toute l'Europe, et son prestige a résisté, en partie,

à l'effet moral de Solferino. Quoique les armes victorieuses de la France et du Piémont n'aient cédé qu'à des raisons politiques, quand elles se sont arrêtées devant le Mincio, le boulevard de l'Autriche a conservé son imposant renom. Une forteresse de premier ordre, Mantoue, qui n'est guère prenable que par la famine, et dont le système de défense est complété par les forteresses secondaires de Peschiera et de Legnago ; un immense camp retranché, Vérone, qui peut recevoir 150,000 hommes, les jeter sur le terrain, ou leur servir d'excellent refuge en cas de défaite, réunissent les facilités d'une décisive agression, aux ressources de la plus énergique résistance. L'Autriche n'a pas cessé depuis 1859 d'augmenter ou de perfectionner les fortifications capitales pour elle du *quadrilatère*. A Mantoue, on a construit un système extérieur de *ridotti* exécutés d'après une méthode nouvelle : elles s'élèvent toutes au delà des marais qui protègent déjà la ville, et sont destinées à tenir l'ennemi à une distance de douze milles. A Vérone, on a complété la triple ligne de défense par la construction de douze forts nouveaux, appartenant au genre qu'on appelle tours à la Maximilienne, de grands *ridotti* de première classe octogonaux à la Vauban, sans compter les innombrables terrassements de tout genre.

A l'autre extrémité du pays. Venise obtient de

puis 1859 la sollicitude la plus vive du génie autrichien.

Défense de Venise. — Défense de terre. — Défense de mer.

Venise ne tient à la terre ferme que par le pont du chemin de fer ; elle communique avec la mer, dont la sépare une longue bande de terre, par les principaux canaux qui ouvrent cette barrière naturelle, le canal de San Felice, le port de Malamocco, le port du Lido, le port des Tre Porti. Elle a aujourd'hui un système complet de défense terrestre ou maritime. Du côté de la terre, le fort *Malghera* forme au delà du pont, une première ligne de défense. Il a de quarante à cinquante canons avec cinq blockhaus construits depuis peu, lunettes, travaux avancés en terre ferme et retranchements capables de contenir 2,000 hommes. Il croise ses feux avec ceux de deux forts qui gardent la tête du pont. En seconde ligne, en vue de San Secondo, une plate-forme a été ménagée vers le milieu, et a reçu des canons et des poudrières. Enfin l'extrémité du pont qui aboutit à la gare est défendue par deux forts et un blockhaus. Du côté de la mer, la défense est plus compliquée. Le port de Tre Porti,

qui n'est accessible qu'aux canonnières plates, est défendu par quarante canons. Celui du Lido, qui est un peu plus profond, par le fort Sant'Erasmo, et surtout par les feux croisés de San Nicolo et de Sant'Andrea, dont les quatre-vingts canons à fleur d'eau garnissent les deux bords d'un canal facile à garder et très-étroit. Le fort des Quattro Fontane domine de ses tours à la Maximilienne récemment construites le point où commence le canal suivi par les vaisseaux qui veulent entrer au Lido. Le port de Malamocco, le plus important de tous (25 pieds d'eau) est défendu par le fort de Malamocco et le fort Alberoni. Enfin le canal de San Felice a le fort du même nom, qui ne peut plus être tourné par terre du côté de Chioggia, depuis que Brandolo, avec un camp retranché de 4,000 hommes protège le cours inférieur de la Brenta. Des forts intermédiaires relient les précédents depuis San Felice jusqu'à San Nicolo, et les batteries volantes dont chacun est pourvu peuvent s'établir sur le rivage de la Lagune et en compléter la défense. Un chemin couvert, établi dans les meilleures conditions, est aussi pour elle un puissant secours. L'ennemi, qui, après avoir forcé l'entrée de la Lagune par les différents canaux de San Felice, Malamocco, Lido, s'engagerait plus avant, trouverait une seconde ligne de fortifications dans les îles de la Lagune, San Giorgio in alga,

Peveglia, Lazzaretto, et tant d'autres. Enfin, depuis 1859, le gouvernement autrichien a fait dans les différentes fortifications de Venise une dépense de 15 millions de francs.

La guerre de 1859 a diminué l'importance stratégique du quadrilatère. — Fortifications nouvelles à Rovigo. — Possibilité de défendre Venise.

De ces deux centres principaux des travaux militaires de l'Autriche, le quadrilatère et les abords de Venise, le premier reste une position très-forte, si on le considère en lui-même. Mais la guerre de 1859, qui ne l'a pas atteint de front, lui a préparé pour l'avenir le danger d'être tourné. Depuis que l'Autriche ne tient plus garnison en Romagne, et que la rive droite du Pô appartient à son ennemi, le quadrilatère cesse d'être un rempart assuré. L'armée italienne peut le prendre à revers en passant le Pô sur différents points; la flotte s'emparer des bouches du fleuve. Ce nouveau péril a attiré l'attention de l'Autriche sur la position de Rovigo, entre l'Adige et le Pô. Elle y a construit, du côté de Polesella et du côté de Bovara, une avizalia retranchée et autres travaux, dont la dépense est plus grande que la solidité et l'utilité pratique. Ce n'est

pas un point seulement, ce serait tout le cours inférieur du Pô qu'il faudrait fortifier; car les défenses de Rovigo n'empêcheraient pas l'armée italienne de le passer en mille points à droite et à gauche. Les défenses de Venise rendraient possible aujourd'hui une résistance que la flotte française aurait à peine trouvée en juillet 1859; l'appui réciproque que se prêtent les forts reliés et peu distancés depuis San Felice jusqu'aux Tre Porti, permettrait de défendre le port de Malamocco. Appuyée sur tout un système de forteresses, la flotte autrichienne pourrait s'enfermer dans le port de Malamocco, et s'y soutenir. Mais il faudrait aussi qu'elle ne fût pas trop inférieure à celle de l'ennemi, et que l'Autriche ne renonçât pas, comme elle l'a fait par la bouche du ministre Burger, à se maintenir au niveau de la flotte italienne.

**Occupation parfaite de la Vénétie. — Les canons
de Saint-Georges.**

Quant au but de sécurité intérieure, il est atteint de tous points. L'occupation de la Vénétie est si parfaite, que l'Autriche n'aurait pas à craindre de soulèvement, même en temps de guerre, tant que l'ennemi

victorieux ne l'aurait pas mise en désarroi. Partout des garnisons nombreuses lui répondent de la fidélité des villes. A Venise, les canons des petites îles qui forment la seconde ligne de défense, entre autres ceux de San Secondo, sont plutôt destinés à agir contre les habitants que contre l'ennemi du dehors, et ceux de Saint-Georges menacent à la fois l'entrée de l'arsenal et celle de la place Saint-Marc.

**Complication de pouvoirs dans l'administration autrichienne.
Les trois vice-rois de l'Autriche en Vénétie.**

Mais l'existence de cette armée est, pour le gouvernement même qu'elle protège, une nouvelle cause d'embarras, et, quelle que soit son incontestable bravoure, l'avenir apprendra si elle aura valu ce qu'elle a coûté. L'importance donnée à l'élément militaire entraîne pour l'administration autrichienne de la Vénétie une complication et parfois un conflit de pouvoirs dont souffrent les intérêts mêmes de l'empire. Le ministère de Vienne semble s'être défié des hautes autorités autrichiennes de la Vénétie, et avoir cherché, en les rendant indépendantes l'une de l'autre, d'exercer sur elle un contrôle plus efficace. Le lieutenant général

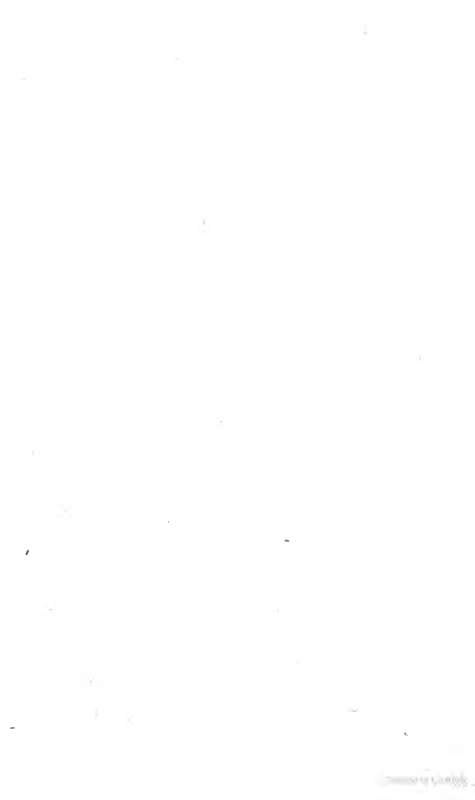
du royaume lombard-vénitien est à Venise, le commandant général d'armée est à Vérone; ils ont, chacun dans leur sphère, une autorité égale et reçoivent leurs ordres de Vienne. Les vues ne peuvent pas toujours être identiques; aussi, dans les circonstances qui appellent à la fois l'intervention du pouvoir civil et celle du pouvoir militaire, éclate souvent une rivalité qui affaiblit l'impulsion partie du centre. Le temps est passé où le royaume lombard-vénitien n'avait qu'un maître dans la personne de Radetsky; il a maintenant trois vice-rois qui représentent les trois forces de l'Autriche, bureaucratie, armée, police, mais qui ne s'entendent pas toujours ensemble. Il y a une justice civile et une justice militaire, toutes les deux dominées par une troisième juridiction, que s'arroge la puissance inquisitoriale du royaume. L'unité ne règne pas entre les gouvernants eux-mêmes. Si tous les chefs des administrations civiles sont autrichiens, ou notoirement dévoués à la cause autrichienne, la grande majorité des employés est vénitienne. Il est difficile qu'il ne s'établisse pas un véritable antagoniste entre les fonctionnaires civils et les militaires, entre l'armée administrative, qui est en grande partie indigène, et l'armée guerrière, qui reste pure de tout élément vénitien.

L'entretien de 150,000 à 180,000 hommes en pleine

paix, le développement des travaux stratégiques, produisent des conséquences plus graves dans l'ordre financier et économique.



LES INTÉRÊTS MATÉRIELS



IV

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

Ce que la guerre de 1859 a coûté aux Vénitiens. — L'emprunt forcé. — Augmentation quotidienne des impôts. — Réquisitions. — La terre à l'empereur, les maisons aux militaires.

Si le sentiment national qui repousse de prime abord la domination autrichienne avait besoin d'un encouragement, il le trouverait dans les charges qu'elle impose au pays. Et la Vénétie, qui sent l'humiliation morale de la servitude, sait aussi tout ce que l'étranger coûte à ses plus précieux intérêts.

Les deux guerres de 1848 et de 1859 ont pesé lourdement sur la Vénétie. Si la première a valu au royaume, alors complet, de Lombardo-Vénétie une contribution totale de 160 millions, la seconde en a coûté plus de cent à la Vénétie, supportant seule le fardeau de la domination étrangère. Le 7 mai 1859, l'empereur d'Autriche décrétait un emprunt forcé de 75 millions de florins pour son royaume lombard-vénitien. La quote-part de la Vénétie, fut de 50 millions, sur lesquels elle dut verser immédiatement 20 millions, soit 60 millions de francs. Cet emprunt, destiné à subvenir aux besoins *extraordinaires de l'État*, ne fut imposé qu'aux provinces italiennes, et Venise paya seule les armes qui combattaient contre elle pour les intérêts de l'empire. La répartition fut arbitraire, autant que le décret même était inique. La congrégation centrale de Venise rompait son silence habituel pour démontrer l'impuissance du pays à supporter une pareille charge. Son adresse à l'empereur n'obtint d'autre réponse que le commencement des poursuites contre les taxés. Le 21 mai, augmentation de un cinquième sur les droits d'octroi, et de 4 pour 100 sur le sel. Le 24, augmentation de 25 pour 100 sur le timbre, de 20 pour 100 sur la transmission des propriétés et autres taxes. Le 26, un sixième sur l'impôt foncier, 20 pour 100 sur la taxe arts et commerce, 20

pour 100 sur l'impôt du revenu. Le 18 juin, augmentation d'un et demi par titre de rente estimée. Le 6 juillet, augmentation sur les diverses branches des impôts directs dans une proportion qui fut pour les unes de 2 pour 100, pour les autres de 15 pour 100. Les exactions de l'Autriche se succédaient avec une rapidité plus grande encore que ses défaites. Que dire des réquisitions violentes, des dommages sans nombre causés par les troupes autrichiennes? Un jour 15,000 bœufs étaient enlevés à l'agriculture. La veille de Solferino, on exigeait une quantité extraordinaire de pain dans les vingt-quatre heures. Malgré toutes les violences des réquisiteurs, l'armée autrichienne mourut de faim, et le pain arrivé après la bataille fut en grande partie perdu; il se gâta, et il fallut le détruire pour cause d'hygiène publique. Après Solferino, ce furent de longs convois de blessés qui vinrent sans être annoncés inonder les rues de Vicence, Trévis, Padoue, et pour lesquels il fallait improviser des casernes et des hôpitaux. Les corps d'armée détachés joignaient leurs réquisitions particulières à la réquisition générale ordonnée pour l'armée entière. Les soldats inondaient les villes, les villages, les maisons de campagne, et les officiers autrichiens mettaient en pratique le principe de droit qui revient souvent dans leur bouche :

« La terre appartient à l'empereur, les maisons aux militaires. »

**Ce que lui coûte la paix armée. — Les maisons militaires.
Les palais convertis en casernes.
Les communes payent pour les conscrits absents.**

La paix armée ne coûte pas à la Vénétie beaucoup moins que la guerre elle-même. Le nombre des soldats qui l'occupent est hors de toute proportion avec le pays. Les logements militaires sont une des charges les plus lourdes qui pèsent sur la Vénétie. Comme les casernes publiques seraient incapables de contenir un effectif aussi exagéré, c'est aux communes qu'est imposée l'obligation de loger les soldats de l'empire. Dans bien des cas, le gouvernement prend aux particuliers leurs palais, et c'est la commune qui doit payer l'indemnité due aux propriétaires. A Venise, l'île Saint-Georges a été interdite, depuis 1849, à la spéculation, pour devenir une caserne de premier ordre, et l'on a vu les soldats de l'Autriche habiter les quinze palais des patriciens Foscari, Pisàro, Labia, Gritti, Rezzonico, etc. Les communes, qui doivent ainsi payer pour l'armée autrichienne, payent

encore pour ceux des conscrits qui manquent à l'appel, après avoir passé la frontière d'Italie, de telle sorte que la Vénétie donne deux fois son contingent militaire et son argent, elle voit ses fils courir à Turin, ou contraints de se laisser trainer à Vienn , et le plus clair de ses revenus doit servir à racheter les Vénitiens émigrés, comme à loger les Autrichiens occupants.

Résultats pour les communes des logements et des exigences militaires. — Répugnance

inspirée par les magistratures municipales.

Les podestats populaires et impopulaires. — Lazzara.

Le droit exorbitant accordé aux militaires sur les communes est l'occasion des plus intolérables exigences, et la dépense qui résulte pour elles d'une charge aussi lourde est la plus grande cause de leur appauvrissement. En 1859, la congrégation centrale écrivait déjà, dans son adresse à l'empereur : « Les communes, à très-peu d'exception près, sont réduites à la misère. » Leur budget n'a cessé de présenter un déficit croissant depuis cette époque. Leur état est devenu si grave, la situation des magistrats municipaux, chargés d'une responsabilité redoutable entre un gouvernement oppresseur et une population mé-

contente, inspire à tous un tel sentiment de crainte, que des fonctions briguées par les Italiens de tous les temps sont aujourd'hui l'objet d'une profonde indifférence. Ceux qui les acceptent sans avoir pris la résolution d'y défendre énergiquement les intérêts de leur commune contre le gouvernement sont regardés comme infidèles à la cause nationale. Ceux qui ont le rare privilège de tenir la fiscalité autrichienne en respect, et de se maintenir dignes et fermes dans l'exercice de leur magistrature, jouissent d'une grande popularité. Témoin le podestat de Padoue, Lazzara, dont la commune est relativement prospère. Cet énergique citoyen, voulant mettre un terme aux exigences des soldats qui profitaient du droit au logement pour faire les demandes les plus abusives, réclama de l'administration militaire une règle fixe qui établit nettement la limite des devoirs de la commune. Il la maintint contre la colère des officiers, et lorsque certains d'entre eux s'emportèrent jusqu'à frapper un des assesseurs municipaux, il obligea par son attitude énergique l'administration à les punir et à interdire aux militaires l'entrée du Municipe; mais ces exemples sont rares. Presque partout les bons citoyens ne croient pas pouvoir accepter, sous le régime autrichien, même une charge municipale; et l'on voit les communes représentées par un podestat impopulaire et sans action,

comme Venise l'est aujourd'hui, ou administrées par un commissaire royal, comme on le voyait l'année dernière à Vicence.

Augmentation démesurée des impôts.

Si les communes de la Vénétie logent l'armée autrichienne, le budget général de la province montre qu'elle paye, à elle seule, presque assez pour les nourrir. L'augmentation des impôts dans tous les États de l'Europe est un fait général depuis vingt ans ; mais, dans la Vénétie autrichienne, il a pris des proportions qui confondent même notre époque.

L'Autriche, réduite à la Vénétie, semble avoir pris pour tâche de lui faire rendre autant qu'au royaume lombard-vénitien, dont elle lui laisse le nom, et voudrait presque lui imposer les charges.

Énumération des impôts nouveaux décrétés en Vénétie depuis 1859.

Depuis 1859, la Vénétie a été soumise aux taxes nouvelles qui suivent :

	PRODUIT.	
	Florins.	Scudi.
Additionnelles sur l'impôt foncier.	1,826,958	83
Augmentation de la surtaxe pour le fonds territorial.	937,975	06
Augmentation des impôts communaux pour logements et transports militaires.	459,156	»
Additionnelles sur la contribution arts et commerce et sur l'impôt sur la rente.	220,860	»
Augmentation de la surtaxe pour le fonds territorial	132,516	»
Additionnelles 20 pour 100 sur les droits d'octroi .	560,666	66
Augmentation sur le sel	79,658	»
De demi-sou pour 70 millions de cigares.	350,000	»
De 57 pour 100 sur les timbres et taxes.	1,588,816	»
	5,956,606	55

soit 14 millions 881, 515 francs, outre l'augmentation de l'impôt sur la rente des fonds publics, de l'octroi du sucre indigène et des liquides spiritueux ; outre la nouvelle taxe sur le timbre (publiée en mars 1864), dont on ne peut encore connaître le produit.

Les impôts augmentés de 10 pour 100. — Les budgets des communes aggravés de 91 pour 100.

Dans l'espace de quatre ans, la Vénétie a vu augmenter ses charges de 14 millions 881,000 francs. Comme

elle paye une somme totale de 79 millions 1/2, l'augmentation est donc de 19 *pour 100 en quatre ans*, près de 5 *pour 100 par an*. Quant au budget des communes, il s'est aggravé, dans la même période, de 91 *pour 100*. Mais ces chiffres, malgré leur éloquence, ne donneraient qu'une idée restreinte de l'accroissement d'impôts subi par la Vénétie depuis quatre ans, si l'on ne tenait pas compte de son appauvrissement pendant cette période. La prospérité croissante d'un pays lui permet de contribuer davantage sans être pour cela plus chargé. S'il reste dans un état stationnaire, l'augmentation du fardeau est rendue exactement par le chiffre qui marque celle des impôts eux-mêmes. Mais les taxes qu'on lui impose s'accroissant au moment même où ses ressources diminuent, il subit une double aggravation, dont le chiffre des surtaxes ne nous permet pas de sonder l'abîme.

L'impôt sur la rente. — La Chambre du commerce demande à se charger de la perception.

Deux genres d'impôts méritent d'être particulièrement signalés ; leur existence même est un abus. Le premier est l'*impôt sur la rente*, qui doit, par sa na-

ture, entraîner des vexations sans nombre, et qui est à Venise une véritable tyrannie. Doublement immoral; il porte le contribuable au mensonge et le fisc à l'inquisition. Le négociant, pour ne pas payer, prétendra toujours perdre; la commission financière, pour recevoir, lui soutiendra qu'il a gagné. Dans ce triste état des choses, les pertes réelles sont le cas général, et le gouvernement taxe de malheureux contribuables sur des bénéfices imaginaires. Un commerçant est appelé à faire sa déclaration : il annonce 2,000 francs de perte. — C'est impossible, lui répond-on; une maison comme la vôtre *doit gagner* 10,000 francs. Et sur cette estimation arbitraire il payera. Des faits de cette nature se renouvellent tous les jours. La part qui doit être attribuée aux frais est difficile à établir, et le négociant crie à l'injustice quand on lui refuse de défalquer certaines dépenses qu'il est habitué à soustraire du chiffre de ses bénéfices. Quelle distinction rationnelle et équitable peut-on maintenir entre certains services qui ont rapport à la personne du contribuable, et d'autres qui ont trait à son industrie? Ne peuvent-ils pas être rendus par le même domestique et récompensés par un même salaire? Le fisc devient odieux par les subtilités où il s'engage, et où la force lui donne toujours gain de cause. A toute heure les employés du gouvernement ont le droit de

venir demander l'exhibition des livres de commerce pour contrôler la sincérité de la déclaration qui lui a été faite. On voit le mécontentement que doit provoquer une administration, toujours plus avide, et toujours prête à imposer une estimation excessive à des commerçants qui se plaignent depuis quatre ans de ne plus faire d'affaires. La Chambre du commerce a offert au gouvernement autrichien de lui verser chaque année une somme égale à celle du produit qu'il présumerait lui-même de l'impôt sur la rente. Elle voulait éviter une tyrannie insupportable et se charger elle-même de la perception. On refusa.

L'I. R. Lotto.

L'*imperial et royal lotto* est un abus peut-être encore plus déplorable; cet impôt, honteux reste d'un âge d'ignorance économique et d'immoralité financière, fleurit dans le royaume lombard-vénitien comme dans la plus grande partie de l'Italie. Il a donné naissance à tout un système de directions et de sous-directions qu'on rencontre dans les plus petites villes, et qui se multiplient dans les grandes avec un scandaleux éclat. Ce qui est plus triste, c'est que, de toutes

les institutions favorisées par l'Autriche, c'est la seule qui soit populaire. Les lottos privés vivront toujours, dans tous les pays du monde, parce qu'ils reposent sur une passion humaine. Mais un lotto public est une honte pour un gouvernement. Cet impôt mis sur le pauvre, dont il exploite l'invincible désir de s'enrichir par un coup de fortune, lui inspire une fébrile ardeur du jeu qui lui enlève le modique fruit de ses veilles. Il démoralise le peuple en lui enseignant à ne plus croire à l'efficacité du travail. C'est ainsi qu'à Venise les caisses du lotto sont pleines, tandis que les caisses d'épargne sont vides.

Fiscalité. — Les poursuites et les amendes.

Les différents impôts sont aggravés par une fiscalité impitoyable qui s'efforce de leur faire rendre le plus possible. Le fermage, usité encore pour certains d'entre eux, entraîne les abus inhérents à ce mode de perception. A tous les degrés de l'échelle, les gens du fisc, ou ceux qui y tiennent, traitent l'impôt comme une mine qu'il faut exploiter. Les poursuites contre les cultivateurs sont fréquentes et, dans l'ordre des impôts indirects, les employés semblent prendre à

tâche de laisser enfreindre la loi, pour avoir les moyens de la venger par l'amende.

Comparaison du sort financier de Venise avec celui des provinces allemandes et de la Lombardie.

Venise peut trouver des motifs de regrets dans la comparaison de son sort avec celui des pays qui l'environnent. Par la force, elle appartient à l'empire d'Autriche ; par une volonté unanime, elle appartient au royaume d'Italie. Qu'elle se tourne d'un côté ou de l'autre, elle verra que sa position est unique, et qu'elle a le privilège du malheur. Les provinces allemandes sont soumises à la même loi financière ; mais, tandis que Venise donne des florins effectifs, elles ont la faculté de payer les impôts avec un papier qui perd près de 20 pour 100, et qui a perdu davantage. Elles donnent donc 20 pour 100 de moins que Venise. La Lombardie, qui partageait naguère avec elle la servitude autrichienne, ressent déjà les salutaires effets de l'indépendance.

En 1857, soumises au même régime : la Vénétie et la Lombardie payaient :

	VÉNÉTIE.	LOMBARDIE.
Impôts directs.	7.81	10.16
Consommation.	11.15	12.37
Affaires.	2.64	3.57

ce qui prouve la supériorité de richesses, que, dès cette époque, la Lombardie avait sur Venise. Aujourd'hui elle s'est augmentée par la prospérité naissante de l'une et l'appauvrissement de l'autre. Cependant la proportion dans la quotité de l'impôt est renversée en faveur de la Lombardie.

	VÉNÉTIE.	LOMBARDIE.	ACCROISSEMENT DES CHARGES DES COMMUNES.
Impôts indirects. . .	12.02	9.75	
Consommation. . . .	15.46	11	Vénétie . . 91 pour 100.
Affaires.	5.85	5.55	Lombardie. 68 pour 100.

Ce qui prouve qu'un gouvernement national coûte moins cher que le gouvernement de l'étranger.

**La Lombardie perdrait 25 pour 100 à redevenir autrichienne.
La Vénétie les gagnerait à ne plus l'être.**

Venise, qui paye à l'Autriche 80 millions, verrait, sous la loi italienne, sa contribution diminuer de 20. La Lombardie, sous la loi autrichienne, verrait la

sienne s'accroître de 25. L'une gagnerait 25 p. 100 à changer de régime; l'autre les perdrait à reprendre l'ancien.

Agriculture. — Rapport entre la rente effective et la rente censitive.

L'agriculture est la première à souffrir de l'effet d'une tyrannie financière qui n'a plus de bornes. La proportion établie partout entre les différentes branches des impôts est rompue en Vénétie au détriment de la terre¹. Le rapport établi par le cens entre la rente estimée et la rente effective est encore moins équitable. Il est de 100 à 150 en principe; mais les mauvaises récoltes, qui se succèdent depuis près de dix ans, l'ont porté de 100 à 75; et la rente réelle est donc inférieure de $\frac{1}{4}$ à la rente censitive qui sert de base à l'imposition. Le manque de vin, la maladie des vers à soie, ont enlevé à la terre ferme ses deux principales richesses; et l'augmentation de l'impôt, concordant avec la diminution du revenu, a produit les plus désastreuses conséquences. En 1858, la pro-

¹ L'impôt territorial est, pour la Vénétie, de 11,625,451 florins (1865) sur 32 millions de florins, chiffre de la contribution totale du pays.

priété foncière était déjà grevée d'une dette hypothécaire évaluée à 20 millions d'intérêt, c'est-à-dire à la moitié de la rente censitive. Cette situation s'est aggravée depuis cette époque, et a engendré la gêne ou la misère dans toute la population agricole de la Vénétie. L'impôt, toujours croissant, est venu se joindre à la mauvaise récolte et aux hypothèques pour ruiner les propriétaires. Dans le plus grand nombre des provinces, on ne travaille que pour parvenir à payer l'impôt. Dans quelques-unes on n'y arrive pas, et des propriétaires sont allés jusqu'à offrir au gouvernement l'usufruit de leurs biens pour être dispensés de la contribution foncière. Le gouvernement n'a pas accepté.

Droits oppressifs qui arrêtent le développement de la propriété foncière.

La répartition des impôts immobiliers n'est pas juste, et enlève au pays la sécurité nécessaire au travail et à la production. Le maintien des droits oppressifs que le moyen âge a laissés après lui élève autant de barrières contre l'initiative individuelle. Le progrès agricole trouvé encore en Vénétie, pour

le combattre ou le paralyser, les *quastisi* et les *decime*, charge très-inégale au fond, parce qu'en frappant la rente elle ne tient pas compte des capitaux matériels et intellectuels qui la produisent; les *censi civellari* et *enfiteusi*, qui, en rendant certaines propriétés communes, les empêchent de recevoir toute heureuse innovation dans la culture; la *chasse*, déclarée de droit royal, qui, moyennant un droit, relativement faible, payé au trésor, abandonne la propriété individuelle aux dégâts de tous. Le *pensionatico*, centime analogue à la merta d'Espagne, livrait les prairies à l'invasion des troupeaux errants : il n'a été aboli qu'en 1860. Les *feudi*, qui, en reconnaissant une propriété inaliénable, faisaient obstacle aux transactions et jetaient le trouble dans l'esprit même d'un grand nombre de propriétaires mal affermis dans leurs titres, font encore trembler des milliers de possesseurs sous les menaces des feudataires ou du fisc. En 1865, ils doivent être abolis de fait, comme ils le sont déjà en principe; mais d'ici là le désordre sera plus grand qu'il n'a jamais été.

Routine. — Absentéisme. Manque d'instruction agricole.

Si l'initiative de quelques propriétaires intelligents provoque sur différents points un certain nombre d'améliorations, le caractère général de l'agriculture est l'immobilité dans la routine. L'instruction agricole fait défaut, et aurait besoin d'être introduite dans l'enseignement élémentaire. L'*absentéisme*, dont souffre la plus grande partie des provinces vénitiennes, enlève aux campagnes le capital intellectuel des propriétaires, et abandonne la culture à des fermiers ignorants, qui auraient besoin d'être instruits pour instruire à leur tour les ouvriers. Quelques associations agricoles prospèrent dans certaines provinces, comme le Frioul; mais le nombre en est restreint, et celles qui existent ne sont pas soutenues comme elles devraient l'être. Les intérêts agricoles souffrent aussi de l'extension exagérée des communes rurales qui réunissent des villages assez éloignés et assez importants pour avoir une administration indépendante. Le capital ne trouve, pour venir en aide à l'agriculture, ni garantie de remboursement, ni garantie de paiement régulier des intérêts, et ne peut se confier à

une législation reconnue insuffisante. La circulation des denrées agricoles rencontre des obstacles dans l'état des voies de communication, que le gouvernement néglige, et que les communes, ruinées par lui, ne peuvent ni développer, ni souvent même entretenir.

Bain des agriculteurs.

C'est ainsi qu'un pays éminemment agricole, doté par la nature de terres fertiles, et qui trouve dans ses fleuves un magnifique système de communications naturelles, ne peut féconder ses cultures ni mettre en œuvre ses éléments de richesse. La terre, ne recevant pas l'intelligent travail qui lui permettrait peut-être de soutenir des charges accablantes en répondant à l'excès des impôts par le développement de la production, a perdu aux yeux de tous sa valeur, et est devenue un grave embarras pour ceux-mêmes qui la possèdent. Mécontents, inquiets, cherchant des acheteurs qui ne se présenteront pas, offrant même l'usufruit de leurs biens au gouvernement qui le refuse, ils doivent se résigner à un travail dont ils n'attendent pas de récompense. Quand ils ont arraché une faible récolte au germe fatal qui, depuis dix ans,

n'épargne ni la vigne, ni le ver à soie, il faut qu'ils en versent le produit dans les caisses de l'ennemi commun. Beaucoup d'entre eux n'y arrivent pas, et ne doivent attendre du fisc que les poursuites et la prison. Mais ceux même qui réussissent à le satisfaire ne parviennent pas à vivre, et doivent refuser à leur famille le gain sacré du travail, qui nourrit les Bohêmes, les Hongrois, les Allemands ou les Croates, oppresseurs de la patrie.

Commerce et Industrie.

L'industrie et le commerce sont-ils plus heureux que l'agriculture? Venise est-elle plus prospère que les provinces de terre ferme?

Un dévoué serviteur de l'Autriche répondra. M. Pavlovich, président de la Chambre de commerce et d'industrie, a écrit dans un livre qu'on peut considérer comme officiel : « A partir de la guerre de 1859 commence pour Venise une phase de décadence si rapide, que peut-être n'en trouverait-on pas un second exemple dans l'histoire de notre commerce. » C'est à lui que nous empruntons tous nos chiffres.

De 1859 à 1863, diminution de 28 pour 100 sur les navires, de 41 pour 100 sur le tonnage.

Le nombre des navires entrés au port de Venise était encore, en 1859, de 4,581. Celui des navires sortis, de 4,566. Il a été, en 1863, de 3,292 pour les premiers, de 3,241 pour les autres. Le tonnage est descendu de 537,285 tonnes à 312,275; et de 519,241 à 310,968. La diminution, en quatre ans, est de 1,289 navires et de 225,000 tonnes à l'entrée, de 1,225 navires et de 208,000 tonnes à la sortie. Elle est de 28 p. 100 sur le nombre des navires, de 41 p. 100 sur le chiffre de leur tonnage.

**De 27 1/2 pour 100 sur la valeur des importations;
de 53 1/2 pour 100 sur celle des exportations.**

La valeur des importations était, en 1860, de 68 millions de florins; elle a été, en 1862, de 53 millions. Celle des exportations est tombée de 57 millions de florins à 53. Ce sont 15 millions de moins d'un côté, 24 de l'autre. La diminution est, en deux ans, de

22 p. 100 *sur la valeur des importations*, de 42 p. 100 *sur celle des exportations*.

Les chiffres de 1865 nous manquent, mais la permanence du fait général est attestée par la diminution du nombre des navires relativement à 1862, et par le témoignage de tous. En appliquant une proportion des plus modérées, et inférieure de moitié à celle de 1861 et 1862, on arrive à ce résultat que de 1860 à 1865 la diminution serait de 27 1/2 p. 100 *sur la valeur des marchandises importées*, de 55 1/2 p. 100 *sur les autres*.

**Décadence commerciale, résultat de la situation politique.
Résultats économiques
de la séparation de la Lombardie.**

Cette décadence commerciale a sans doute quelques causes accidentelles ou étrangères à la situation politique; mais les plus considérables disparaîtraient avec le régime qui les produit. Tandis que, à l'intérieur, les impôts indirects accablent et découragent le commerce, tandis qu'une fiscalité, ingénieuse dans l'application de taxes sans nombre, paralyse ses transactions, la révolution douanière opérée en Italie par le fait même de la guerre de 1859, ou des événements qui la

suivirent, fait ressentir les effets les plus funestes pour la Vénétie restée autrichienne. Le traité de Zurich, l'annexion des Marches, des duchés et du royaume de Naples, le développement rapide des chemins de fer italiens, tous les bienfaits de la guerre de l'indépendance et de la révolution italienne, ont tourné contre la patriotique province qui ne pouvait en avoir sa part. La frontière nouvelle, du Mincio a élevé une barrière entre Venise et la Lombardie, qui lui était depuis longtemps unie par des intérêts communs, et qui lui offrait le facile échange des marchandises importées par mer. D'une part, les grains de la Vénétie passent en moins grande quantité sur l'autre rive du fleuve, retenus moins par le faible tarif autrichien d'exportation que par l'obstacle d'une double ligne douanière ; les vins, dont elle fournissait la Lombardie, en sont repoussés par le tarif rigoureux de l'Italie. D'autre part, elle trouve plus onéreuse l'importation des produits lombards qu'elle avait l'habitude de consommer, fromages, beurre, riz, filature, étoffes, papeterie, quincaillerie, objets de mode, voitures. Aussi incapable de faire concurrence à l'industrie lombarde que de lui demander ses produits, elle en est à recevoir ces articles des provinces allemandes de l'empire qui les lui donnent à plus haut prix, quoique inférieurs par la qualité. Elle voit même plusieurs de ces industries l'a-

bandonner pour s'établir dans la Lombardie plus heureuse, et lui faire sentir les tristes effets d'une émigration qui proteste, comme l'autre, contre l'état du pays, mais qui ne lui rend pas les mêmes services.

Effets de l'annexion de l'Italie centrale et de Naples.

Les Romagnes, les duchés, les Marches, le royaume de Naples, habitués autrefois à recevoir de celle qui était reine de l'Adriatique, et qui avait conservé le commerce de la rive italienne, une partie de ses produits, ou à lui renvoyer les leurs, trouvent un grand avantage à la délaissier pour sa rivale de Ligurie. La douane qui les séparait de Gènes est tombée avec les anciens gouvernements qui divisaient l'Italie, et le chemin de fer, construit avec une rapidité digne des Minghetti et des Cavour, fait disparaître jusqu'à la distance qui l'éloignait d'elle, et les rapprochait de Venise. L'activité intelligente développée en Ligurie, l'apathie presque fatale qui règne dans la dernière province italienne qui reste à l'Autriche, donne à Gènes une supériorité incontestable, là même où les conditions lui sont contraires. Malgré la douane, elle peut offrir à Mantoue, à Vérone certaines marchan-

disent à meilleur marché que Venise elle-même. Et, comme l'opinion est une force lors même qu'elle se trompe, le marché de Venise est quelquefois abandonné pour sa réputation de cherté et de pénurie, dans les cas où il pourrait offrir la marchandise demandée en abondance suffisante et avec l'avantage du bon marché. La confiance manque à ses acheteurs et à elle-même.

Le port de Venise et le port de Gènes.

Quoique le gouvernement autrichien ne soit pas directement responsable de toutes les causes qui condamnent le commerce de Venise à une décadence inouïe, il est impossible aux Vénitiens de ne pas comparer amèrement leur sort avec celui de leurs frères qui appartiennent à l'Italie indépendante. Ils avaient, naguère encore, des compagnons d'infortune dans les Lombards; ils eurent jadis des compagnons de prospérité dans les Génois. Qu'ils regardent du côté de leurs voisins d'hier, ou qu'ils se tournent vers leurs rivaux d'autrefois, la leçon qui ressortira de ce double parallèle, ne sera ni moins douloureuse pour le présent, ni moins significative pour l'avenir. S'ils payent, en ma-

tière d'impôts, 25 p. 100 de plus que les Lombards, ils voient, dans le même espace de temps où *le mouvement de leur port diminue de 28 p. 100, celui de Gênes augmenter de 100 p. 100*¹.

Les verreries.

La première industrie de Venise a été de tout temps l'industrie des *verreries*, qui a son centre historique dans l'île de Murano. Elle comprend trois classes : celle des *glaces*, presque entièrement éteinte aujourd'hui, celle des récipients en *verre* et des *carreaux* ; et surtout celle des *perles* (conterie) et des *émaux*, qui est, sans comparaison aucune, la plus importante. Elle donne une grande variété de produits, les verres à filigrane, des fleurs aux formes diverses, la célèbre *avventurina*, espèce de quartz jaune brun qui doit son brillant à l'éclat de paillettes que l'on croirait d'or, et

¹ De 1857 à 1865, le nombre des navires, entrés à Gênes ou sortis, a *doublé*. (La statistique officielle vient d'en être publiée.) Il a été, dans la dernière année, de 10,116 entrés et 10,116 sortis. De 1859 à 1865, nous avons vu que le nombre des navires avait subi, à Venise, une diminution de 28 0/0, et celui des tonnes une diminution de 41 0/0. Mais les chiffres de 1859 étant inférieurs à ceux de 1857 (4,581 au lieu de 4,874), la proportion s'élève à 51 1/2 0/0.

dont la fabrication artificielle, secret perdu depuis cinquante ans, fut retrouvé en 1850 par Bigaglia, les carreaux de fenêtres, les cloches, les bouteilles de verre, et en première ligne les émaux et les perles, qui, au commencement du siècle, servaient de monnaies dans tout l'Orient.

Cette industrie reste au premier rang. — Son histoire.

Part du gouvernement dans sa décadence.

Cette industrie, tradition et gloire de Venise, fille chérie de la république et des doges, s'est maintenue au premier rang. Elle occasionne une importation assez considérable de matières premières qu'il faut tirer de l'étranger. Elle envoie ses produits dans le monde entier. En 1862, la troisième branche, celle des perles, (conterie) a exporté une valeur de 1,942,400 florins, (4,856,000 francs). Mais, quelle que soit l'importance du chiffre actuel, la décadence, relativement aux dix années précédentes, n'en est pas moins considérable. Les verreries de Venise avaient suivi, depuis la chute de la république jusqu'en 1848, une marche ascendante ; à partir de cette époque, elles prirent un essor extraordinaire. Les principaux fabricants acquirent

une puissance nouvelle par la fondation de la Société des *Fabbriche Unite*, et la demande, accrue notablement par les caprices de la mode, qui vers 1854 multiplia dans la toilette l'emploi des perles comme ornement, vint stimuler la production. Mais une concurrence sans honnêteté, faite aux membres de la Société des *Fabbriche Unite* par les petits fabricants de Murano, décrédita une industrie jusqu'alors si prospère. Ceux-ci faillirent ; mais les principaux fabricants eurent à supporter des effets désastreux qui se continuèrent après leur chute. La Bohême conquérait d'ailleurs une place élevée dans plusieurs branches très-importantes de cette industrie qui résiste difficilement à la concurrence. Le débouché principal étant ouvert dans des pays barbares qui emploient avec une régularité en quelque sorte mathématique un nombre égal de perles par an, sans regarder beaucoup à la qualité, l'offre est toujours de beaucoup supérieure à la demande, et une concurrence déloyale, qui ne craint pas d'abaisser démesurément les prix, parce qu'elle ne livre que des produits inférieurs, n'est pas suffisamment découragée par les barbares qui achètent. Les principaux propriétaires des verreries de Murano ont offert aux petits une place dans leur société, à condition d'obtenir un privilège qui assurât le cercle ainsi agrandi des fabricants contre toute nouvelle concu-

rence. Mais le gouvernement, après les avoir induits à demander ce privilège, le leur fait attendre indéfiniment, et les petits industriels, invoquant le droit au travail comme aux plus beaux jours de 1848, veulent être payés d'eux-mêmes sans produire. De là un antagonisme violent qui va parfois jusqu'à des violences, et une sorte de mouvement socialiste que l'Autriche encourage contre la grande propriété et la grande industrie. Les *verreries* déclinent donc depuis quelques années, et le président de la Chambre du commerce écrit : « Cette industrie baisse notablement, et menace tout à fait ruine, si la main prévoyante du gouvernement ne vient à son aide. » De 1860 à 1862, la diminution sur la valeur des produits exportés est de 690,000 florins.

Les mosaïques.

A côté d'une industrie qui se meurt, notons-en une autre qui vient de naître, engendrée en quelque sorte par la première. Certains émaux de Murano, travaillés d'une manière spéciale, ont donné naissance à l'*agatha calcedonia*, produit précieux entre tous ceux dont on tirait les vases de verre, et fournissent depuis 1857

la matière à l'intelligent et énergique initiateur qui vient de rétablir à Venise l'industrie de la mosaïque. Cet art, autrefois si célèbre, était ruiné dans la ville qui a su construire et orner la basilique de Saint-Marc, lorsque l'avocat Salviati le ressuscita. Mosaïque de tête et mosaïque d'ornement, pavés pour les édifices publics, il a tout tiré du procédé nouveau qui lui est dû. Des commandes considérables lui ont été faites pour le vice-roi d'Égypte, pour Florence dont il a égalé, dans une autre branche, les magnifiques fabriques de pierres dures, et pour l'église Saint-Paul de Londres.

La cire vierge : en moins, 62 pour 100.

Après les verreries, la *cire vierge*¹ est une spécialité de Venise. Elle y est plus belle que partout ailleurs, parce que l'atmosphère de la ville des lagunes, pure de toute poussière, se prête merveilleusement à donner à la cire sa blancheur et son éclat. Aussi vient-elle subir à Venise un travail d'épuration, après lequel on la réexporte. L'invasion de la stéarine, autant que l'émigration industrielle de l'autre côté du Mincio, a été fatale à cette industrie. L'exportation marque,

¹ Paulaich.

de 1860 à 1862, une légère augmentation, 185,000 florins au lieu de 172,000. Mais l'importation, qui donne le véritable chiffre de la quantité de cire sur laquelle a dû s'exercer l'industrie vénitienne, est tombée de 459,000 à 274,000 florins, ce qui fait une diminution de 62 pour 100.

Disparition des raffineries de sucre.

Les raffineries de sucre des colonies avaient quelque activité à Venise et dans les provinces. Elles ont émigré en Lombardie après 1859, ou succombé devant la loi autrichienne (1860) sur le sucre de betteraves. Celle-ci favorisait la Hongrie et le centre de l'empire au détriment d'une province que ses maîtres ont pris l'habitude de sacrifier à toutes les autres. La Vénétie n'a pas pu transporter la lutte sur un autre terrain, en consacrant à la betterave un sol éminemment propre à la production du grain.

Tanneries de peaux : en moins, 262 pour 100.

Les tanneries de peaux déclinent à vue d'œil. Les établissements ne manquent pas ; mais l'augmen-

tation du prix de revient des peaux d'animaux en réduit sensiblement l'activité. Peaux importées en 1860, 1,076,000 florins; en 1862, 594,590 florins. Exportées, 1860, 254,000 florins; 1862, 209,000; diminution sur les importations 262 pour 100.

Savons : en moins, 5 pour 100.

Les savons, qui s'expédiaient en 1844 et 1845 jusqu'en Amérique, ont importé, en 1860, une valeur de 184,000 florins; en 1862, une valeur de 175,000; exporté, en 1860, pour 26,000 florins; en 1862, pour 24,000 florins; diminution en moyenne 5 pour 100.

Les autres industries, comme les fabriques de chapeaux, couleurs, amidon, confetture, feuilles d'or et d'argent, se ressentent plus ou moins de la situation générale du pays.

Bijouterie : en moins, 100 pour 100 et 453 pour 100.

Si la fabrication des petites chaînes d'or fines et solides, connues sous le nom de chaînes de Venise, a con-

servé sa suprématie, la demande en est bien diminuée depuis que les étrangers désertent Venise.

La *bijouterie, quincaillerie, etc.*, donnent les chiffres suivants :

	1860		1862
Importations..	936,450 florins.	Importations..	471,445 florins.
Exportations..	721,220 »	Exportations..	159,045 »

Diminution sur les importations, 100 pour 100, sur les exportations, 455 pour 100.

Métaux : en moins, 300 pour 100 et 600 pour 100.

Les *métaux bruts et travaillés* sont descendus d'une valeur de 8,071,000 florins à 1,510,000 (importation), et de 1,771,000 florins à 517,000 florins (exportation); la diminution est donc *pour les métaux exportés de plus de 300 pour 100, pour les métaux importés, de plus de 600 pour 100.*

Diminution sur les tissus, coton, drogues médicinales.

Tissus et fila-				
tures diverses .	7,156,000	— 2,515,000	2,875,000	— 1,244,305
Coton.	1,514,000	— 438,550	4,060	— 840
Autres matières				
pour tissus . .	50,000	— 1,209	145,000	— 115,000
Médecine . . .	1,119,000	— 710,000	256,000	— 127,000

Progrès des chanvres.

L'importation des denrées coloniales et drogues, des couleurs, bois et matières colorantes, s'est accrue. Ces dernières ont porté leur exportation de 67,000 florins à 226,000 florins. Signalons aussi le progrès de l'industrie des chanvres, cordages, toiles à voiles et autres manufactures, dont un établissement est capable de lutter avec ceux de l'Angleterre.

Torpeur générale de l'industrie.

A part quelques exceptions, les industries vénitien-
nes présentent le spectacle d'une décadence dont la

proportion paraît à peine croyable. Tributaires de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, elles sont presque toutes aussi stériles dans le perfectionnement que dans la production. Vivant au jour le jour, elles se laissent vaincre sans combat par leurs rivales et souvent ruiner sans un suprême effort de résistance : on sait qu'une atmosphère énervante les enveloppe, étouffe leur esprit d'invention et d'initiative, ralentit jusqu'à l'activité matérielle de leurs bras, et les condamne à une attente presque passive de l'avenir.

La misère et les conséquences morales qui en dérivent.

Antagonisme entre les propriétaires

et les fermiers. — Prolétariat agricole. — Bédélis dans les campagnes.

Absence du code de police rurale.

Tous les maux politiques et matériels que nous venons de faire connaître aboutissent à un mal unique, qui est la misère. La conséquence du maintien d'un régime qui offense tous les sentiments et qui foule aux pieds tous les intérêts, est le douloureux appauvrissement du pays. En même temps qu'on voit descendre avec une terrible rapidité le niveau de la

richesse publique, une lente corruption gagne les classes qui souffrent et les jette hors de toute retenue et de tout respect pour les lois. Les campagnes comme les villes présentent en Vénétie l'invasion simultanée de la misère et de l'immoralité qui l'accompagne. Le propriétaire, que l'impôt accable, cherche à faire supporter au fermier la plus lourde charge en élevant le prix du fermage. Un antagonisme se développe entre ces deux classes; il se change en haine brutale chez le prolétaire, chaque-jour plus nombreux, qui se voit restreindre ou refuser le salaire dont il croyait vivre. La propriété n'est plus protégée que par la crainte du châtimement, faible barrière contre la faim. Les fruits de la terre, les arbres, sont fréquemment attaqués, et l'on voit augmenter chaque jour le nombre des délits, quand ce n'est pas celui des crimes. Le besoin d'un *code de police rurale* devient urgent, mais reste méconnu de ceux qui gouvernent. Dans les villes, on voit croître le nombre de cette foule errante et équivoque qui est toujours prête à un coup de main, à un guet-apens, lors même qu'elle tend une main suppliante. Si la mendicité existe dans le plus grand nombre des États, si, en Italie, elle a toujours été fort répandue, elle s'est développée à Venise avec les malheurs publics. Beaucoup de mendiants ne sont poussés que par une incurable paresse et par

l'habitude de vivre aux dépens des autres. Sans tenir compte de cette classe toujours si nombreuse dans les pays méridionaux, sans nous laisser tromper par la complainte de cicerone en décadence qui tend les mains lorsqu'il n'a pas mieux à faire, combien ne reste-t-il pas de malheureux qui mendient avec la sincère énergie de la faim? Le nombre s'en accroît tous les ans à Venise par le manque de travail, par l'absence des étrangers qui nourrissent toute une partie de la population, par l'appauvrissement même des aisés et des riches, qui ne font plus au même degré travailler le pauvre.

La charité auxiliaire. — Les institutions de bienfaisance.

Que fait le gouvernement autrichien pour guérir le mal, dont il est, à tant d'égards, responsable? Ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque pour délivrer les rues des mendiants. Les règlements sont sévères et quelquefois appliqués. Un remède plus noble, la charité, ne fait pas défaut à la Vénétie. Grâce à des fondations nombreuses, l'aumône peut aller sous toutes les formes soulager le pauvre. Les *institutions de bienfaisance*, qui remontent pour la plupart à des

temps fort anciens, sont très-répandues à Venise. La *Pietà*, qui date de 1546, recueille les enfants abandonnés. L'*Institut Manin* (1802) leur continue plus longtemps les secours et a pour but de les préserver, quand ils commencent à devenir grands, des tristes effets du vagabondage. D'autres établissements protègent les jeunes filles pauvres contre les dangers de la débauche, ou les en sauve. Une *maison d'industrie*, à laquelle fut annexé un asile pour l'enfance, a pour but de donner de l'occupation à ceux qui en manquent et de combattre la mendicité par le travail. Les *fraterne* (1787) portent les secours à domicile. Enfin des institutions privées concourent à l'œuvre de la charité publique.

Manque d'institutions de charité préventive.

Quelle que soit l'approbation que méritent certains de ces établissements, surtout ceux qui viennent en aide à l'enfance, le remède au mal qu'ils veulent combattre est ailleurs. La charité, qui soulage le mal, sera toujours inférieure à celle qui le prévient, et même impuissante, si elle est seule. Ces établissements, dont la dotation ne s'élève pas à moins de 20

millions de francs, atteignent souvent un but fort différent de celui qu'on poursuit. En donnant des secours en nature ou même en offrant un travail assuré ils encouragent l'imprévoyance et la paresse. Quelques-uns sont même si mal institués, qu'ils peuvent être considérés comme garantissant une rente à la débauche. Le vrai remède est dans le développement de ces institutions de charité préventive qui habituent le pauvre à conjurer la misère par la prévoyance, et les travailleurs à compter, en cas de crise, beaucoup plus sur eux-mêmes que sur l'État, qui n'abandonne à l'aumône que les maux réellement imprévus et impossibles à prévoir. Si jamais pareil enseignement fut nécessaire, c'est à coup sûr dans un pays où le peuple n'est que trop porté à l'oisiveté et à l'imprévoyance. Tandis que des fêtes sans nombre, et religieusement respectées, réduisent de 1,5 dans l'année les journées actives, et que le lotto public nourrit tout le monde dans le culte du hasard, substitué à celui du travail, certaines institutions achèvent de donner une sorte de sanction à ces mauvais sentiments par la promesse d'un secours immérité.

**Quelques sociétés de secours mutuels dans la Vénétie,
aucune à Venise.**

Les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels, plus sûrement bienfaisantes que toutes les maisons de refuge ou d'industrie, manquent à la Vénétie, ou sont à peine dans l'enfance. Venise a une caisse d'épargne, mais qui manque de succursales. Elle a quelques sociétés de secours mutuels pour les avocats, les médecins, mais elle n'en a pas une pour les ouvriers, c'est-à-dire pour ceux qui en ont le plus grand besoin. Vicence doit à Lampertico d'avoir fondé la première. D'autres villes, comme Bassano, Schio, l'ont suivie dans cette voie. Mais ces faits locaux, qui honorent le pays, ne suffisent pas à le guérir, et la négligence ou le mauvais vouloir du gouvernement empêchent la Vénétie de suivre les inspirations de ses hommes les plus éclairés. Là d'ailleurs, comme partout, l'apathie qui résulte de la situation comprime les élans individuels, et refuse à ce gouvernement non-seulement la possibilité de faire le bien, mais même la consolation de le voir accompli sous son règne.

Multiplication des vols. — Les voleurs et la police.

La misère reste toujours plus hideuse ; les vols se multiplient avec une audace étonnante. Les voleurs sont craints partout, comme s'ils n'étaient pas poursuivis, et causent au pays une seconde terreur. La sécurité, à Venise surtout, est bannie des maisons ; chacun se précautionne, et se garde comme s'il était seul à défendre sa propriété. La police, tout entière occupée à poursuivre les honnêtes gens qui lui sont suspects pour leur patriotisme, néglige les voleurs qui s'attaquent à la société tout entière, mais qui ne combattent pas le gouvernement. Enhardis par l'impunité, les voleurs n'ont pas respecté même les appartements du directeur général de la police, d'où ils enlevèrent une caisse. La police ne sut ni les prévenir, ni les arrêter : le procès Saint Georges ne lui en laissait pas le loisir.

L'ISTRIE



L'ISTRIE

Le tableau que nous avons présenté de la Vénétie est le même, en petit, pour les provinces italiennes qui l'environnent, et sur lesquelles elle exerce, même dans son infortune, une puissante action. Le Tyrol cisalpin est uni à elle par une communauté de sentiments ; l'Istrie est toute italienne.

Rayonnement de la Vénétie.

Mais Trieste, la ville fidèle et favorite de l'empire, a perdu depuis quelques années son prestige auprès des hommes d'État autrichiens. On lui a refusé longtemps un gymnase avec faculté de donner l'enseignement en langue italienne, et l'on n'a fini de l'accorder qu'avec dépit. En face du parti allemand grandit tous les jours celui qui veut faire cause commune avec Venise et avec l'Italie. Mais si à Trieste il existe un partage, l'Istrie tout entière est unanime comme la Vénétie.

**Abandon des intérêts matériels de l'Istrie
par le gouvernement.**

Cette province supporte impatiemment le fardeau de la domination autrichienne. Tandis que l'impôt l'accable à son tour, elle voit ses intérêts complètement abandonnés ; les bois, la grande richesse du pays, réduits dans le plus triste état, à commencer par la forêt de Mentona, la plus grande peut-être d'Italie ; la production du sel restreinte par des lois mauvaises à

une très-faible quantité, et la circulation de ses produits entravée par une double ligne de douanes qui lui ferme Trieste et la mer, et rendue impossible dans l'intérieur par l'absence de communications.

Justice défectueuse.

La justice est privée de toute indépendance, et les *preture miste*, réunissant les employés de police et les magistrats, corrompent l'impartialité du tribunal et enlèvent toute garantie à l'accusé. Si la justice criminelle et politique est mauvaise, le commerce manque tout à fait de tribunaux. Cette situation est d'autant plus regrettable pour l'Istrie, qu'elle avait, sous la république vénitienne et sous Napoléon I^{er} un excellent système judiciaire, avec un tribunal d'appel, que l'Autriche a supprimé.

Triste état de l'enseignement.

Les écoles primaires y sont encore plus rares que dans la Vénétie. L'excès de l'influence allemande para-

lyse les gymnases. Les leçons de l'université de Padoue sont interdites à la jeunesse studieuse de l'Istrie. Il n'y a pas d'école pour l'agriculture, l'industrie, ni le commerce; il n'y a enseignement ni de sylviculture, ni de métallurgie, ni de nautique, dans un pays où abondent les forêts, les minéraux et les marais.

Ralentissement du mouvement intellectuel.

Le mouvement intellectuel, qui a toujours eu le caractère italien, se ralentit sous un régime qui le voit avec la plus profonde défiance. Si l'initiative individuelle ose encore entreprendre, sans secours, les publications les plus importantes, comme celle du *Codia istriano*, qui, en éclairant dans tous ses détails l'histoire particulière de l'Istrie, jettera une vive lumière sur l'histoire de Venise et sur l'histoire générale elle-même, les recueils, comme l'*Istria*, où se manifestaient la curiosité et la vigueur de la pensée nationale, ont disparu, comme à Venise, depuis la perte des espérances que 1859 avait éveillées.

**Persistance de l'Istrie à revendiquer sa nationalité
italienne.**

Mais l'opinion publique reste ferme dans ses désirs, et repousse énergiquement la domination étrangère. Dans toutes les circonstances, l'Istrie a fait acte d'adhésion aux manifestations vénitiennes. Ses enfants ont pris part aux guerres de 1859 et de 1860, et l'on a vu l'étendard qui leur fut offert par les dames istriennes, glorieusement porté depuis le Tessin jusqu'au Vulturne. Une émigration continue va rejoindre dans le royaume d'Italie celle de Venise, qui l'a solennellement accueillie (février 1861) par un acte d'union. Pola, malgré l'avantage qu'elle pouvait retirer en succédant à Venise comme port militaire et en voyant transporter chez elle les précieux agrès de l'arsenal vénitien, proteste contre l'établissement d'une flotte allemande dans ses eaux italiennes. Les conseils municipaux réclament l'union administrative avec la Vénétie. Et, lorsque le gouvernement autrichien appelle la province à nommer des députés à une diète provinciale qui enverrait ses représentants au conseil de l'empire, les procès-verbaux constatent la mémorable parole : *Personne*. Si l'Istrie a aujourd'hui une diète

élue sous la pression autrichienne par une minorité d'électeurs, si elle est représentée à Vienne par un Allemand et un Slave, la grande majorité du pays proteste contre cette représentation menteuse, et n'enverra de mandataires que dans le parlement d'Italie.

VI

CONCLUSION

VI

CONCLUSION

**Situation anormale de la Vénétie; fausse position
de l'Autriche.**

Quel que soit le point de vue sous lequel on considère l'état de la Vénétie et des autres provinces italiennes soumises à l'Autriche, on trouve partout l'attente dans les esprits, l'incertitude dans le gouvernement lui-même, la souffrance dans les intérêts. Un peuple désarmé, mais inébranlable dans ses senti-

ments, proclame, par une série de manifestations publiques, la déchéance du gouvernement qu'il ne peut souffrir et l'avènement de celui que ses vœux appellent. Tandis qu'il envoie à celui-ci la fleur de sa jeunesse, il refuse à l'autre jusqu'à la reconnaissance indirecte qui pourrait résulter de la discussion ; il renonce à la représentation politique, à la presse ; il est sourd à tous les appels, il semble ne plus vivre que pour protester. Effrayé par cette insurrection morale dont il n'est pas maître, le vieil empire des Habsbourgs n'a plus conservé sa foi dans l'efficacité souveraine de la force ; soit conviction sincère, soit calcul d'une politique aux abois, il demande à une tentative de légalité le salut qu'il ne peut trouver dans la continuation de l'arbitraire. Mais il échoue devant l'inertie de l'opinion qui lui refuse tout concours, devant l'effet de ses propres terreurs qui le ramènent fatalement aux habitudes du despotisme. Sous le voile trompeur des lois qu'il a proclamées, il arrête et il emprisonne ; il intente, et souvent il imagine des procès odieux ; et les mêmes ministres qui ont prétendu donner à l'Europe le spectacle d'une constitution libérale, en sont réduits à gouverner le pays par la force de cent cinquante mille baïonnettes, et les turpitudes d'une innombrable police. Quoi que fasse l'Autriche pour s'améliorer, une juste expiation la

ramène à l'état de siège, mais l'y fait retomber dans des conditions aggravantes. Elle y revient après une nouvelle démonstration de son impuissance à l'éviter, et sans conserver le courage de le subir avec franchise. Elle a perdu jusqu'à l'avantage inhérent aux positions mauvaises, mais nettement décidées; elle se renie elle-même, sans pouvoir se renouveler, elle méconnaît ses principes, sans pouvoir échapper à leur influence, et si l'Europe libérale, aujourd'hui comme hier, la désapprouve et la condamne, Radetsky revenant au monde ne reconnaîtrait pas ses enfants dégénérés. Attendant en quelque sorte le jour du départ, elle n'a plus pour sa conquête même l'égoïste sollicitude du conquérant qui ménage un avenir dont il recueillera les fruits. Elle augmente les impôts au delà même de la limite qui lui est fixée par ses intérêts. Elle assiste, indifférente, au déclin de l'agriculture, à la torpeur de l'industrie, à la décadence inouïe du commerce, à l'invasion croissante de la misère. Le pays, tristement résigné, renonce de plus en plus à féconder ses propres ressources. Il est, comme l'Autriche elle-même, dégoûté du présent, et l'on voit les ennemis les plus acharnés, d'accord pour reconnaître l'incertitude d'une situation anormale, provisoire, également odieuse aux deux partis, à celui qui veut la consolider, comme à celui qui veut la détruire.

Le maintien du statu quo reconnu impossible.

De toutes les solutions que peut recevoir la question vénitienne, la seule que tout le monde reconnaisse chimérique et impossible, c'est le maintien du *statu quo*. Dans le domaine des solutions possibles, il n'y a que les deux suivantes : il faut que l'Autriche domine jusqu'aux Alpes, ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique.

La solution autrichienne. — L'existence seule du royaume d'Italie est la ruine de l'Autriche. — L'Autriche attaquera.

On ne serait pas juste envers l'Autriche, si l'on refusait de reconnaître que, dans les conditions faites à son gouvernement par la guerre de 1859 et la constitution de l'Italie, il lui est impossible de s'arrêter au Mincio. Pour elle, il n'y a pas de milieu entre l'évacuation complète de ses dernières provinces italiennes et la domination de l'Italie tout entière, par elle-même ou par ses vassaux. Le royaume indépendant qui l'en-

vironne peut respecter ses frontières; mais qu'importe qu'il reste immobile? En existant, il la ruine. C'est lui qui soutient cette force incroyable de l'opinion vénitienne; cause unique de tous les embarras politiques et financiers de l'Autriche en Vénétie. C'est lui qui la condamne à n'être à Venise qu'un gouvernement provisoire: que le roi d'Italie le veuille ou non, il élève dans les provinces vénitiennes trône contre trône, autorité contre autorité; tant qu'il existera, François-Joseph ne sera qu'un étranger dans son propre domaine, un intrus dans sa maison. L'Autriche pourrait renoncer à ses possessions d'Italie; mais l'histoire nous apprend qu'on ne renonce jamais à la domination la plus injuste: on la consolide ou on la perd. C'est ainsi que l'Autriche, dans un simple but de défense, sera un jour ou l'autre obligée d'être agressive. Que le royaume d'Italie disparaisse du nombre des États européens, que les soldats autrichiens entrent à Milan, à Turin, comme ils jurent de le faire, que l'Italie centrale retombe sous le gouvernement des ducs, Naples sous l'autorité des Bourbons, que la liberté et la civilisation italiennes soient anéanties sous le cheval de guerre d'un nouveau Radetsky, alors seulement l'Autriche pourra retrouver en Vénétie même l'autorité qu'elle a perdue. Ce sera la paix des ruines, le silence de la solitude. Il durera ce que du-

rent les victoires de la force, ce qu'ont duré les traités de 1815. Mais la question, pour un temps du moins, sera résolue.

**La solution française. — Transformation rapide
de la Vénétie par l'indépendance.**

Si l'Europe, qui a fait l'expérience de ces solutions contre nature, ne veut pas les renouveler; si le puissant fondateur qui a jeté, dans l'Italie renaissante les larges bases d'un monument immortel délivre la Vénétie d'un régime que sa parole y a détruit en principe et réduit à la plus complète impuissance; si l'Italie régénérée peut courir à la délivrance de ses derniers opprimés, l'ordre et la prospérité renaîtront d'une façon durable sur les rives de l'Adriatique, et Venise, qui inquiète l'Europe par la persistance de sa protestation et de ses malheurs, ne fera plus que l'étonner par le spectacle nouveau de sa fécondité. L'agriculture, soulagée du fardeau qui l'accable, doublera ses produits. Stimulée par le souffle d'espérance et de progrès qui vivifiera toute chose, elle sortira de la routine et de l'immobilité. Elle fera comme dans la Lombardie, comme dans la Toscane, comme dans

toute l'Italie renouvelée par l'indépendance, elle transformera ses systèmes, elle variera le genre de ses cultures, elle tirera parti des eaux bienfaisantes dont la nature a largement doté le pays, mais dont il ne profite guère; elle arrosera, elle desséchera, elle améliorera les espèces animales, en accroîtra le nombre; l'élève des vers à soie se développera par les constructions nécessaires, la culture de la vigne sera perfectionnée, et les machines, importées librement ou construites dans le pays même par une industrie renaissante, prêteront leur puissant concours au travail de l'homme, et laisseront plus de liberté et d'initiative à l'intelligence. Le commerce, reprenant confiance et courage, verra tomber les barrières qui lui fermaient la Lombardie et l'Italie centrale, et l'industrie, ravivée par une demande croissante et par l'abaissement des droits, reprendra l'importance qu'elle aurait dû toujours avoir dans un pays aussi intelligent et aussi capable d'activité. Quand l'énergique volonté qui ouvre à l'Europe une route nouvelle vers le commerce des Indes aura entièrement vaincu l'égoïsme britannique et les sables du désert, Venise indépendante ne se laissera pas devancer sur la route de l'Inde par Trieste et par Gènes, comme elle le ferait aujourd'hui si le percement de l'Isthme de Suez venait la surprendre dans la torpeur où l'a plongée la domination

autrichienne. Le chemin de fer du Brenner, en la mettant en communication directe avec les marchés de la Suisse allemande, lui assurerait sur Trieste l'avantage qu'elle doit à sa position même, mais dont elle ne profite pas aujourd'hui. Elle sera l'entrepôt du commerce de l'Allemagne méridionale avec l'Inde, et de ces mêmes régions qui envoient depuis un demi-siècle ses exacteurs et ses tyrans, elle recevra le principal courant de sa richesse. La renaissance morale sera plus belle encore que l'autre. La vie, la gaieté reviendront sur ces places presque désertes; et l'étranger, que l'Italie attire par un charme irrésistible, affluera, comme par le passé, dans l'aimable capitale du plaisir; mais il y trouvera un spectacle plus digne encore de le retenir : il y aura les émigrés de l'intelligence de retour dans leur ville, la pensée plus active encore que les bras, permettant à Venise de lutter avec Milan, Turin, Florence. Les débats de la grande tribune italienne ne retentiront pas vainement de Turin ou de Rome sur la place Saint-Marc. La patrie alors indépendante des Tecchio, des Palcòpola, des Pasini, des Meneghini, enverra plus largement à l'Assemblée nationale le contingent glorieux d'hommes d'État et d'orateurs qu'elle a pu lui fournir même dans les heures de servitude et d'abaissement. Et l'Europe, qui a écouté tant de poétiques plaintes sur la dé-

cadence de cette vieille reine de l'Adriatique, joindra aux regrets sympathiques qu'elle accorde à l'ancienne Venise l'admiration de la nouvelle, rajeunie par l'indépendance, fécondée par le travail et la liberté.



RÉSUMÉ GÉNÉRAL



RÉSUMÉ GÉNÉRAL

**La Vénétie depuis 1859; état moral, politique
et économique.**

En 1859, les armes victorieuses de la France se sont arrêtées devant Vérone, mais ses idées ont été plus loin. La proclamation de Milan a frappé l'Autriche de déchéance, en Vénétie même. Un gouvernement vieux d'un demi-siècle est tombé à l'état de gouvernement provisoire, ne croyant plus lui-même à sa durée, exploitant le pays en attendant qu'il l'abandonne. L'opinion, énergique et confiante dans l'avenir, lui oppose une force d'inertie contre laquelle il ne peut rien; elle le trouble par son imposante unité, elle le paralyse par le silence et l'abstention de tout un peuple.

I

Le sentiment national, fortifié par l'antipathie de caractère et de langage, a jeté un abîme entre les Vénitiens et les Allemands, partagé toutes villes entre deux sociétés irréconciliables, interdit les mariages

entre les deux races et commandé même à l'amour. Du jour où Venise attendit en vain une délivrance qui semblait certaine a daté pour elle le deuil public de l'indépendance. La place Saint-Marc, profanée par la musique de l'étranger, reste vide de Vénitiens. Les théâtres sont fermés et ne peuvent être rouverts. La gaieté, les masques et tous les plaisirs du carnaval sont bannis jusqu'au jour de l'indépendance. Venise n'écoute pas la voix de ses propres intérêts, et plutôt que de renoncer à l'expression de sa douleur nationale, persévère dans le suicide.

Le bon sens de tous défend les tentatives imprudentes, mais ne laisse passer aucun jour solennel sans une protestation contre l'étranger. La conspiration du ridicule, dont le gouvernement est victime, montre l'accord tacite de tout un peuple, la complicité de tous les sexes et de tous les âges. Venise célèbre les fêtes italiennes avec moins de pompe, mais avec autant de régularité que Turin. L'Autriche en est réduite à voir les anniversaires de Magenta et de Solferino, beaucoup mieux honorés chez elle qu'en France. L'opinion, indifférente à ce qui part de Vienne, accueille avec le plus vif intérêt tout ce qui arrive de Turin ou de Paris; chacun parle comme si le souverain officiel n'existait pas. Détrôné aujourd'hui même par l'influence morale de Napoléon III et de Victor-Emmanuel, Sa Majesté,

l'empereur et roi, n'est pour ses sujets de Venise, ni roi ni empereur.

Le roi d'Italie, reconnu dans les moindres paroles, l'est encore par les contributions volontaires d'argent et d'hommes. L'émigration vénitienne a donné au nouveau royaume 14,000 soldats et 700 officiers, des sénateurs, des députés, *un professeur au moins à chacune* des universités de la péninsule indépendante. Elle établit entre Venise et l'Italie un lien politique dû à l'action du comité vénitien ; elle établit pour chaque famille un lien moral en appelant ses affections au delà des frontières de la Vénétie, par la présence d'un vivant, ou par le culte d'un tombeau.

II

Une opposition nationale ne peut être désarmée par des concessions politiques, et les Vénitiens ne demanderont jamais qu'une chose à l'Autriche, c'est *qu'elle s'en aille*. Le 24 mars 1861, la Vénétie fut appelée à élire vingt représentants au conseil de l'empire. La majorité des communes, et parmi elles, les plus riches et les plus éclairées, s'abstinrent ; vingt candidats, proclamés par le lieutenant général, députés de Venise au Reichsrath refusèrent. La Vénétie tout entière renonça à l'avantage de contredire le gouvernement autrichien pour éviter de le reconnaître.

L'Autriche aggrave l'arbitraire au moment même, où elle décrète pompeusement la légalité. L'état de siège, avec moins de franchise qu'autrefois, reste le régime en vigueur ; les actes sont aussi mauvais que les principes sont bons, et la Vénétie présente depuis 1860, le spectacle d'un pays où la violation des lois est passée à l'état de règle.

Les procès politiques, multipliés au point de mettre la terreur à l'ordre du jour, attestent l'abus inouï des arrestations, les détentions arbitraires, le mépris de tous les principes de la procédure, la défiance pour les tribunaux compétents, et l'emploi quand même des tribunaux militaires. Le procès de Saint-Georges est le plus éclatant de tous. Il a retenu de longs mois en prison une trentaine d'accusés, qu'il a fallu relâcher pour insuffisance de preuves ; il a jeté dans les forteresses de Lubiana, trois innocents pour réprimer une conspiration imaginaire et perfidement inventée avec tout un système de pièces fausses. Les deux sexes ont fourni leur contingent de victimes à une police omnipotente, et si les hommes peuvent citer Fusinato, avocat, frère du poëte, Dalbo, Brinis Zanetto, le comte Morolin et tant d'autres, les femmes ont leurs héroïnes dans la personne de la comtesse Labia, et de mesdames Calvi et Montalban.

La loi, qui reconnaît dans des limites assez larges,

la liberté de la presse, n'empêche point Venise de n'avoir pas de journal. Le droit théorique des journaux ne les sauve pas de la suppression. L'opinion ne veut pas même en fonder, et dans la presse, comme dans les assemblées électorales, se refuse à discuter un gouvernement qui, pour elle, n'a plus même d'existence.

Le mouvement intellectuel dont la Vénétie est capable, est paralysé par le dégoût que la domination étrangère laisse au fond des âmes, par la défiance du gouvernement qui ne peut le voir d'un bon œil. Dans les branches les plus vitales, les illustrations ont passé la frontière, et l'émigration a transporté, hors de la Vénétie, la moitié au moins de son capital intellectuel. Elle compte dans les sciences Paleocopa et Buchia, dans l'économie politique Pasini, Meneghini et Valussi; dans les lettres Tommaseo, Teza, Ascoli; dans la poésie Alleardo Alleardi, Prati, Fusinato.

L'étude des monuments et de l'histoire nationale, qui a eu trois apôtres dans Bonnanin, Lazari et Ciconna, et qui en compte beaucoup de nouveaux, attend le souffle de l'indépendance pour conduire plus vivement l'œuvre de l'érudition, et entreprendre celle de l'histoire. Le gouvernement autrichien, qui dépouille au profit de Vienne les archives nationales, en est réduit à voir, dans toutes les gloires littéraires ou scientifiques de l'Italie, une menace. L'opinion qui honore

la pensée allemande dans la peinture, la médecine, la musique, qui en admire l'activité dans les travaux historiques, repousse la pression d'une autorité ennemie dans les choses de l'intelligence comme dans le reste.

L'instruction publique est abandonnée, quand on n'espère pas la faire servir aux intérêts de la cause autrichienne. Le gouvernement l'amoindrit ou la germanise. Il y fait une part très-grande au clergé, et voudrait faire passer, à l'aide de l'instruction religieuse, un véritable catéchisme politique. Le clergé depuis que s'est posée la question romaine, a opté en général pour l'Autriche. Toutefois, s'il lui fournit parmi les évêques d'ardents défenseurs, beaucoup de curés de campagne restent fidèles à la cause nationale. Cette division, les contradictions du gouvernement qui a mécontenté sans raison ses alliés, la faible influence politique du clergé, compromettent cette alliance, ou en réduisent de beaucoup la portée.

III

La Vénétie est occupée par l'armée d'un empire ; chacune de ses neuf provinces a de 20,000 à 25,000 hommes, tous étrangers au pays, tandis qu'elles voient leurs enfants partir pour la Bohême, ou aller mourir pour le Jutland. Cette armée garantit à l'Autriche l'impossibilité de toute tentative insurrectionnelle.

Elle est prête à la défendre contre l'ennemi du dehors et elle s'appuie sur des positions très-fortes.

Depuis 1859, l'Autriche a fait de nouvelles fortifications à Mantoue et à Vérone ; elle a perfectionné la défense de son fameux quadrilatère. A Venise même, elle a établi tout un système de fortifications terrestres et maritimes où elle n'a pas dépensé moins de 15 millions de francs. Si de ce côté, elle paraît avoir obtenu quelque résultat et s'être rendu capable d'une résistance que la flotte française n'aurait pas rencontrée en 1859, le quadrilatère a diminué d'importance depuis qu'il peut être tourné par le Pô dont l'Italie possède la rive droite et sur la ligne duquel l'Autriche élève les coûteuses et inutiles fortifications de Rovigo.

L'importance de l'élément militaire crée au sein même de l'administration un conflit de juridiction et un antagonisme inévitable, et l'Autriche a maintenant en Vénétie dans les hauts représentants de ses trois puissances : militaire, policière et bureaucratique, trois vice-rois, à peu près égaux, qui ne s'entendent pas toujours.

IV

Si la guerre de 1859 a coûté plus de 100 millions à la Vénétie, qui a payé pour l'empire, la paix armée qui

règne depuis lors ne lui coûte guère moins que la guerre elle-même.

Les logements militaires sont pour les communes une véritable cause de ruine. Leur déficit s'est aggravé de 91 pour 100. La vie municipale s'éteint, et les magistratures de la cité, sauf d'honorables exceptions dont la plus éclatante est à Padoue, restent abandonnées à des indignes ou sont remplacées par l'administration des commissaires impériaux.

Les impôts ont subi en quatre ans, une augmentation de 20 pour 100. S'il en est de particulièrement vexatoires, comme l'impôt sur la rente, d'immoraux comme le lotto impérial et royal, ils ont tous le caractère commun de s'accroître au delà de toute mesure, de s'aggraver par les effets d'une fiscalité arbitraire, et d'imposer au pays une charge qui dépasse entièrement ses forces. La comparaison de l'état financier de la Vénétie restée autrichienne, avec celui de la Lombardie devenue indépendante, montre que l'une verrait, sous la loi italienne, le chiffre de sa contribution diminuer de 20 millions, que l'autre verrait sous le régime autrichien, celui de la sienne augmenter de 25, et que si Venise gagnerait 25 pour 100 à changer de régime, la Lombardie en perdrait autant à reprendre l'ancien.

Les conséquences de cette oppression financière

pèsent sur l'agriculture, sur l'industrie, sur le commerce et provoquent contre le gouvernement autrichien la coalition des intérêts avec les idées.

La propriété foncière affligée encore de droits abusifs et surannés, supporte un fardeau qui n'est pas en rapport avec ses produits, elle se grève chaque jour de nouvelles charges, et les hypothèques s'unissent aux impôts pour l'accabler. L'immobilité dans la routine, l'absence des propriétaires qui désertent les campagnes, le manque d'instruction agraire, le refus ou les exigences qu'elle reçoit des capitaux dont le secours lui serait nécessaire, la circulation difficile des denrées agricoles, le défaut général d'initiative, résultat de la situation du régime, ne lui permettent pas de demander à une terre féconde un effort extraordinaire, et de résister à l'augmentation des impôts par le développement de la production. Cherchant en vain des acheteurs qui ne se présentent pas, offrant même l'usufruit de leurs biens au gouvernement qui refuse, les petits propriétaires, après de vains efforts pour s'affranchir, doivent se résigner à une sorte de servitude de la glèbe, dont ils n'attendent pas de profit, et qui ne sauvera certains d'entre eux ni des poursuites du fisc ni de la prison.

Le commerce, paralysé par la décadence de toutes les forces du pays, réduit aux conditions les plus dé-

favorables par l'abaissement des barrières entre Gènes et l'Italie centrale ou Naples, sans que Venise en profite, diminué par l'amoindrissement de la production, voit décroître ses opérations avec une rapidité inouïe. De 1859 à 1863, les documents officiels ont constaté à Venise une diminution de 28 pour 100 dans le nombre des navires entrés ou sortis, de 41 pour 100 sur le chiffre de leur tonnage, de 27 pour 100 sur la valeur des marchandises importées, de 53 pour 100 sur celle des exportations. Dans la même période où le mouvement du port de Venise a diminué de 28 pour 100, celui de Gènes a augmenté de 100 pour 100 ¹.

Les *verreries* sont restées au premier rang de l'industrie vénitienne; mais elles ont décliné depuis 1859. Le gouvernement autrichien, en excitant la concurrence déloyale des petits industriels contre les grands, et en enflammant les passions socialistes, a précipité le mouvement de décadence. Une diminution effrayante qui va pour certaines industries jusqu'à la proportion incroyable de 453 pour 100 ², et de 600 pour 100 ³, est attestée pour la cire vierge, les raffineries de sucre, les tanneries de peaux, les savons, les chapeaux, les couleurs, les *confetture*, les feuilles d'or et

¹ Documents officiels.

² Bijouterie, quincaillerie à l'exportation.

³ Importation des métaux. 300 0/0 à l'exportation.

d'argent, en un mot pour toutes les industries du pays.

L'appauvrissement général qui résulte de cet affaiblissement inouï de la production en tout genre, engendre la misère avec l'attentat aux propriétés, le prolétariat agricole, l'antagonisme des fermiers et des propriétaires dans les campagnes, la mendicité avec les vols et le manque complet de sécurité dans les villes. Les institutions de bienfaisance accroissent quelquefois le mal, parce qu'elles assurent un refuge certain à la paresse. Elles sont nombreuses et mal constituées en Vénétie. Mais les institutions créées par la charité préventive, qui peut tout contre la misère en développant l'association et le travail, y sont rares, et à Venise même tout à fait absentes. Les délits s'augmentent par l'espérance de l'impunité et la police qui donne tous ses soins à l'inquisition politique, laisse aux voleurs une sécurité qu'elle enlève aux honnêtes gens, suspects de patriotisme.

V

La Vénétie malgré son infortune exerce une puissante attraction sur les provinces italiennes qui l'entourent : le Tyrol et l'Istrie.

L'Istrie surtout présente, avec des proportions ré-

duites, le tableau que nous avons tracé de Venise : même abandon des intérêts matériels et moraux du pays par le gouvernement, même force de sentiment national se manifestant par l'émigration, les contributions volontaires, l'abstention politique.

VI

Vénitiens et Allemands en désaccord sur tous les points, conviennent de l'incertitude et de la fragilité d'une situation provisoire, anormale, odieuse à ceux qui veulent la consolider comme à ceux qui veulent la détruire. Aujourd'hui bien plus encore qu'en 1859, nous pouvons dire avec une auguste autorité : il faut que l'Autriche domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique. Pour l'Autriche il n'y a pas de milieu durable entre l'évacuation complète de ses dernières possessions italiennes et la domination entière de l'Italie. Pour Venise, il n'y a de repos que dans l'union sous le sceptre de Victor-Emmanuel, et elle repoussera tout compromis qui ne lui donnerait pas l'indépendance.

FIN

005687412



PARIS. IMP. NIBUS RACON ET COMP. RUE D'ORFÈVRE, 1



